

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

9<sup>e</sup> Législature

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1991-1992

(48<sup>e</sup> SÉANCE)

*LuraTech*  
COMPTÉ RENDU INTÉGRAL

Séance du mercredi 27 mai 1992

[www.luratech.com](http://www.luratech.com)



## SOMMAIRE

### PRÉSIDENCE DE M. HENRI EMMANUELLI

1. **Souhaits de bienvenue à une délégation parlementaire étrangère** (p. 1721).

2. **Questions au Gouvernement** (p. 1721).

#### POLITIQUE AGRICOLE (p. 1721)

MM. Jean de Gaulle, Louis Mermaz, ministre de l'agriculture et de la forêt.

#### ENSEIGNEMENT (p. 1722)

MM. Patrick Ollier, Jean Glavany, secrétaire d'Etat à l'enseignement technique.

#### RÉFORME DE LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE (p. 1723)

MM. Gilbert Millet, Louis Mermaz, ministre de l'agriculture et de la forêt.

#### RÉFORME DE LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE (p. 1723)

MM. Francis Geng, Pierre Bérégovoy, Premier ministre.

#### RÉFORME DE LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE (p. 1724)

MM. Yves Tavernier, Louis Mermaz, ministre de l'agriculture et de la forêt ; le président.

#### CONVENTION MÉDICALE (p. 1726)

MM. David Bohbot, René Teulade, ministre des affaires sociales et de l'intégration.

#### CRÉATION DU CORPS DE DÉFENSE FRANCO-ALLEMAND (p. 1727)

MM. Bertrand Gallet, Pierre Joxe, ministre de la défense.

#### RÉFORME DE LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE (p. 1728)

MM. Pierre Micaux, Louis Mermaz, ministre de l'agriculture et de la forêt.

#### MAÎTRISE DES DÉPENSES DE SANTÉ (p. 1728)

MM. Jean-François Mattei, René Teulade, ministre des affaires sociales et de l'intégration.

#### ATTITUDE DU GOUVERNEMENT À L'ÉGARD DE L'OPPOSITION (p. 1729)

MM. Robert-André Vivien, Pierre Bérégovoy, Premier ministre ; le président.

### LICENCIEMENTS DANS LA SIDÉRURGIE (p. 1730)

MM. René Carpentier, André Laignel, secrétaire d'Etat à l'aménagement du territoire.

### LICENCIEMENTS CHEZ ADIDAS (p. 1731)

M. Adrien Zeller, Mme Martine Aubry, ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

### GREFFES DE LA CORNÉE (p. 1732)

MM. Bernard Bioulac, Bernard Kouchner, ministre de la santé et de l'action humanitaire.

### ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET FORMATION PROFESSIONNELLE (p. 1733)

M. Georges Colombier, Mme Martine Aubry, ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

### ANCIENS COMBATTANTS D'AFRIQUE DU NORD (p. 1733)

MM. Christian Spiller, Louis Mexandeau, secrétaire d'Etat aux anciens combattants et victimes de guerre.

3. **Dépôt d'une motion de censure** (p. 1734).

4. **Fixation de l'ordre du jour** (p. 1735).

*Suspension et reprise de la séance* (p. 1735)

### PRÉSIDENCE DE M. GEORGES HAGE

5. **Date de la discussion d'une motion de censure** (p. 1735).

6. **Dépôt d'un projet de loi** (p. 1735).

7. **Dépôt de rapports** (p. 1735).

8. **Dépôt d'une communication** (p. 1736).

9. **Dépôt d'une lettre rectificative** (p. 1736).

10. **Ordre du jour** (p. 1736).

# COMPTE RENDU INTÉGRAL

## PRÉSIDENTICE DE M. HENRI EMMANUELLI

La séance est ouverte à quinze heures.

**M. le président.** La séance est ouverte.

1

## SOUHAITS DE BIENVENUE À UNE DÉLÉGATION PARLEMENTAIRE ÉTRANGÈRE

**M. le président.** Je suis heureux, mesdames, messieurs, de souhaiter, en votre nom, la bienvenue à une délégation de parlementaires québécois, conduite par M. Réjean Doyon (Mmes et MM. les députés et les membres du Gouvernement se lèvent et applaudissent.)

**M. Charles Ehrmann.** Vive le Québec libre ! (Rires.) J'y crois !

2

## QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

**M. le président.** L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

Nous commençons par le groupe du Rassemblement pour la République.

### POLITIQUE AGRICOLE

**M. le président.** La parole est à M. Jean de Gaulle.

**M. Jean de Gaulle.** Monsieur le président, ma question s'adresse à M. Louis Mermaz, ministre de l'agriculture.

Monsieur le ministre, vous avez signé jeudi dernier à Bruxelles un accord brutal et sans concertation (Protestations sur les bancs du groupe socialiste)...

**M. Arthur Dahaine.** C'est vrai !

**M. Jean de Gaulle.** ... qui sape les fondements de la politique agricole commune et qui porte un rude coup non seulement aux intérêts des agriculteurs de notre pays mais également à ceux de la France elle-même.

Par ma voix, le groupe du Rassemblement pour la République condamne avec la plus grande fermeté cet accord désastreux dont le gouvernement de Pierre Bérégovoy portera l'entière responsabilité. (Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française et sur quelques bancs du groupe de l'Union du centre.)

Les conséquences de votre politique, vous les connaissez comme moi. Pourtant, ces derniers jours, vous n'avez pas souhaité les énumérer, peut-être, parce que vous les connaissez trop bien : des milliers d'agriculteurs sacrifiés, condamnés, qui viendront grossir le flot des 2 900 000 chômeurs de la décennie socialiste ; une dévitalisation et une désertification accélérées des campagnes françaises ; enfin, la transformation des paysans en assistés des pouvoirs publics.

Alors, monsieur le ministre, qu'allez-vous faire de ces milliers d'agriculteurs et de ces milliers d'éleveurs ?

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Des chômeurs !

**M. Jean de Gaulle.** Qu'allez-vous leur dire ? Qu'allez-vous faire de ces familles si attachées à leur terre ? Allez-vous multiplier les vœux pieux ?

Après les banlieues et un plan pour la ville qui n'aura duré que quatre jours, après les chômeurs de longue durée, après les victimes de l'insécurité, est-ce au tour des agriculteurs de subir les sempiternelles promesses du Gouvernement ? (Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)

Peine perdue, monsieur le ministre ! Le bon sens paysan n'est pas un vain mot, et ils ne vous croiront plus ! (Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française et sur plusieurs bancs du groupe de l'Union du centre.)

**M. Robert-André Vivien.** C'est un de Gaulle qui vous le dit, monsieur le ministre ! Écoutez-le !

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.

**M. Louis Mermaz, ministre de l'agriculture et de la forêt.** Monsieur le député, la concertation a duré dix-huit mois...

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Avec qui ?

**M. Patrick Ollier.** Pas avec les professionnels !

**M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.** ... avec le Parlement notamment, puisque, chaque fois que j'ai eu à intervenir sur le budget ou toute question agricole, les parlementaires ont, comme il était normal, posé des questions, auxquelles j'ai répondu.

La concertation a été continue avec l'ensemble des organisations syndicales.

**M. Pierre Mazaud et M. Jacques Godfrain.** Ce n'est pas ce qu'elles disent !

**M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.** Elle s'est encore poursuivie hier, et nous avons décidé de mettre en place des groupes de travail mixtes pour l'application à la France de décisions qui, vous le reconnaîtrez certainement lorsque vous les aurez étudiées, sont excellentes.

Pour la première fois, en effet, et pour de longues années et pas seulement pour la campagne prochaine, les revenus de l'ensemble des agriculteurs seront garantis, et la baisse des prix, toujours compensée intégralement...

**M. Michel Cointat.** Pas intégralement !

**M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.** ... donnera un regain de force à l'agriculture française pour défendre ses parts de marché à l'intérieur de la Communauté et au-delà.

**M. Gilbert Millet.** Comment peut-on dire des choses pareilles !

**M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.** N'employons pas l'expression d'agriculteurs assistés, le terme ne convient pas. Hier, comme dans tous les pays industrialisés, les prix agricoles étaient soutenus mais cela avait des inconvénients, et d'abord pour les agriculteurs, puisque, depuis la mise en place du système des stabilisateurs en février 1988, on leur reprenait l'année suivante une bonne partie de ce qu'on leur avait consenti l'année de la récolte.

Par ailleurs, le soutien par l'aide à l'exploitation permet une meilleure répartition des aides entre les régions et les types de production.

Oui, j'affirme, et je suis prêt à le démontrer, mais j'aurai l'occasion de le faire en répondant à d'autres questions, que cet accord auquel la France a pris la plus large part est un bon accord pour nos agriculteurs et pour l'économie française. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. Gilbert Millet.** Vous êtes le seul à le penser !

**M. Arthur Dehaine.** C'est du jardinage subventionné !

#### ENSEIGNEMENT

**M. le président.** La parole est à M. Patrick Ollier.

**M. Patrick Ollier.** Ma question s'adresse à M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale.

Plus de 2 100 000 élèves, un sur six dans le pays, plus de 160 000 enseignants et employés dans 10 000 établissements, voici l'enseignement privé en France !

Voici ce qui risque d'être remis en cause par les décisions que vous allez prendre, monsieur le Premier ministre, avec M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale. Ministres de la République, vous êtes tenus d'appliquer les lois de la République, en l'occurrence la loi Debré qui, depuis trente-trois ans, organise les moyens de la liberté du choix de l'enseignement dans ce pays, et que vous refusez d'appliquer, monsieur le ministre d'Etat. *(Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)*

Vous avez 5 milliards de francs de dettes vis-à-vis de l'enseignement privé correspondant à des forfaits d'externat pour la période 1982-1989 que vous ne voulez pas payer en dépit de la condamnation du Conseil d'Etat. Vous avez arbitrairement et unilatéralement ramené cette dette à 1,8 milliard en promettant des dispositions complémentaires pour faire accepter un tel hold-up sur les 3,3 milliards de l'enseignement privé. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)* Or vous ne respectez pas vos engagements.

Vous refusez d'appliquer la loi Debré pour le recrutement, la formation et le traitement des enseignants et des chefs d'établissement.

Vous refusez enfin de la compléter et de la moderniser pour donner aux collectivités locales la possibilité de financer les investissements dans les établissements privés.

Monsieur le ministre, ici même, le 29 avril dernier, vous avez pris un engagement solennel. Notre volonté est claire, avez-vous dit : respecter la parole de l'Etat, toute la parole de l'Etat, et préserver les équilibres entre l'enseignement privé et l'enseignement public.

Comment, dans ces conditions, allez-vous pouvoir concilier cet engagement « solennel » ? *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste. - Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur plusieurs bancs du groupe Union pour la démocratie française.)* pris devant la représentation nationale et l'article 15 d'un projet de loi déposé le 15 avril dernier sur le bureau de cette assemblée, qui remet en cause la parité même entre l'enseignement privé et l'enseignement public, c'est-à-dire le fondement même de la loi Debré, ce qui est inadmissible !

**M. Jean Beauvils.** Quel bon comédien !

**M. Patrick Ollier.** Comment allez-vous concilier cet engagement solennel et cet article écrit en catimini, tout à la fin d'un projet de loi sur la valorisation des diplômes, comme si vous le faisiez en secret, sachant par avance que vous commettez là une mauvaise action envers l'enseignement privé. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)*

Monsieur le ministre d'Etat, personne dans cette assemblée ne veut rallumer la guerre scolaire, pour reprendre votre propre expression *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste)*, mais les 5 000 manifestants de samedi dernier à Amiens ne vous rappellent-ils pas ce qui a commencé il y a huit ans dans ce pays et ouvert l'une des polémiques les plus dures contre le pouvoir socialiste ?

Au nom du groupe RPR et de toute l'opposition, attachés que nous sommes au principe sacré de la liberté du choix de l'enseignement, nous vous demandons de renoncer à cet article de loi et de reprendre les négociations en respectant

simplement vos engagements. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)*

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat à l'enseignement technique. *(Exclamations sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

**M. Patrick Ollier.** Ah non !

**M. Jean Glavany, secrétaire d'Etat à l'enseignement technique.** Monsieur le député, je vous présente tout d'abord les excuses de M. Lang, retenu par d'autres obligations ministérielles. Je suppose que je pourrais aussi exprimer ses regrets de ne pas avoir l'occasion de vous répondre personnellement tant votre question est à la fois inattendue et originale...

Puisque vous vous adressez au ministre de l'éducation nationale, je voudrais essayer de vous répondre brièvement en adoptant le ton de la pédagogie !

Il existe dans les écoles un jeu pédagogique souvent utilisé pour faire passer des idées, le jeu du : « si c'était... ».

Si c'était un problème de postes accordés à l'enseignement privé, pourquoi, lorsque vous aviez une majorité au Parlement et que vous étiez au Gouvernement, ne les avez-vous pas créés ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste - Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)*

**M. Patrick Ollier.** On vous parle de l'avenir !

**M. Jean Uberschlag.** Cela fait dix ans que les socialistes sont au pouvoir !

**M. le secrétaire d'Etat à l'enseignement technique.** Je vous rappelle les chiffres, que vous connaissez : en 1987, 670 postes ; en 1989, 1 364, c'est-à-dire le double !

Si c'était un problème de crédits, et notamment de mesures nouvelles pour l'enseignement privé, pourquoi n'avez-vous rien fait quand vous aviez une majorité dans cette assemblée et que vous étiez au Gouvernement ?

**Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République.** Répondez à la question !

**M. le secrétaire d'Etat à l'enseignement technique.** Je vous rappelle les chiffres, que vous connaissez : en 1987, 754 millions de mesures nouvelles ; en 1989, 2 milliards !

**M. Pierre Mazeaud.** Et si c'était votre échec en mars prochain ?

**M. le secrétaire d'Etat à l'enseignement technique.** Si c'était un problème d'abrogation de telle ou telle loi, pourquoi ne l'avez-vous pas fait quand vous étiez majoritaires dans cette assemblée ?

**M. Philippe Legras.** Et si c'était un vrai ministre ?

**M. Patrick Balkany.** Et si c'était votre incompétence, monsieur le secrétaire d'Etat !

**M. le secrétaire d'Etat à l'enseignement technique.** Mais si c'était autre chose ? Cinq questions en cinq semaines ! Assurément, il s'agit là d'une campagne politique et permettez-nous de la prendre comme telle !

**M. Patrick Balkany.** Si c'était un examen, vous seriez recalé !

**M. le secrétaire d'Etat à l'enseignement technique.** Enfin, si c'était un problème sérieux...

**M. Patrick Ollier.** C'est un problème grave pour l'avenir du pays.

**M. le secrétaire d'Etat à l'enseignement technique.** ... qui engage l'avenir de dizaines et de dizaines de milliers d'enfants, permettez alors au Gouvernement de poursuivre les discussions et les négociations dans un esprit constructif, un esprit de dialogue, sans passion ni sectarisme. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)*

**M. Patrick Balkany.** Nul ! Zéro ! S'il était élu, ça se saurait !

**M. le président.** Nous en venons au groupe communiste.

## RÉFORME DE LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE

**M. le président.** La parole est à M. Gilbert Millet.

**M. Gilbert Millet.** Monsieur le ministre de l'agriculture, (« Ah ! » sur les bancs du groupe socialiste) quelle lourde responsabilité vous avez prise la semaine dernière en acceptant un accord réformant la politique agricole commune ! C'est avec beaucoup de gravité que je pose ma question. Le compromis adopté, qui prévoit des baisses de prix à la production de 15 à 29 p. 100 et la mise en friche de 15 p. 100 de terres cultivées, va porter un coup extrêmement grave à notre agriculture, qui rencontre déjà de grandes difficultés, mais, au-delà d'elle, au monde rural qu'elle structure et aux industries qui lui sont liées.

Cet accord témoigne d'une véritable capitulation française et européenne devant les exigences exprimées depuis des mois par les Américains. Dans le cadre des négociations du GATT, les Etats-Unis et leurs puissantes multinationales veulent exporter chez nous sans entraves, sans réciprocité, leurs productions agricoles et le produit de leur pillage dans les pays en voie de développement. Ils veulent par ce biais utiliser l'arme alimentaire, qui est selon eux le meilleur moyen pour imposer à la planète le nouvel ordre américain. Ces décisions ont suscité de très vives et légitimes réactions, mais aussi la colère du monde agricole et rural.

Pour tenter de les faire accepter, vous invoquez des mesures de compensation des revenus.

Mais, celles-ci ne pourront pas empêcher la dégradation accélérée du revenu agricole et de l'emploi en milieu rural. Surtout, en refusant de garantir leur reconduction pour les années à venir, vous avouez que ces mesures ne sont que provisoires. Elles seront immanquablement menacées par la croissance vertigineuse des autres dépenses entraînées par le traité de Maastricht. Avec cet accord, vous avez en fait, monsieur le ministre, accepté la disparition de centaines de milliers d'exploitations - on parle de 300 000 - la défiguration de nos campagnes et l'aggravation du chômage au moment même où l'humanité est menacée par la famine.

Ces décisions extrêmement graves ont été prises à la majorité qualifiée, ce qui est une belle illustration de ce qu'entraînerait la mise en œuvre du traité de Maastricht : la capitulation des Douze devant les diktats américains et l'alignement complet du Gouvernement français.

Cela renforce notre opposition résolue à Maastricht et notre action pour obtenir que le peuple soit saisi par référendum de ce traité si préjudiciable à notre pays.

**M. Gérard Gouzes.** Cela n'a rien à voir !

**M. Gilbert Millet.** Ces questions sont fondamentales pour l'avenir de notre agriculture et du monde rural, et, au-delà, pour toute notre société. Le Président de la République peut encore, au sommet de Lisbonne, remettre en cause cet accord en utilisant son droit de veto.

Le Gouvernement va-t-il, oui ou non, prendre en compte l'immense émotion du monde agricole, revenir sur l'accord de Bruxelles et défendre l'intérêt national ? Accepte-t-il d'organiser un débat à l'Assemblée nationale sur le développement et l'avenir de notre agriculture ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.

**M. Louis Mermaz, ministre de l'agriculture et de la forêt.** Monsieur le député, la baisse des prix dont vous avez parlé concerne les prix d'intervention. Nous sommes dans une économie de marché : le problème est de la réguler afin qu'elle ne soit pas sauvage.

La baisse des prix institutionnels, qui sont des prix planchers, ne signifie pas forcément - et j'espère bien que cela ne sera pas le cas - que les prix négociés par nos agriculteurs connaîtront un alignement à la baisse.

Diminuer les prix d'intervention publics vise à encourager la compétition, à promouvoir la qualité et à accroître nos débouchés.

Vous redoutez la mise en friche de 15 p. 100 du territoire mais il n'y a pas d'obligation pour l'année 1993-1994. La mise en jachère ne sera obligatoire que si les agriculteurs veulent recevoir les aides compensatrices à la baisse des prix indicatifs, à la baisse des prix de seuil. (*Exclamations sur les*

*bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et sur les bancs du groupe communiste.*)

**M. Michel Cointat.** L'acceptation de l'accord traduit votre impuissance !

**M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.** La rentabilité de certaines régions est telle que des producteurs peuvent se passer de ces aides.

Par ailleurs, l'accord a réalisé un équilibre absolu entre les divers types de grandes cultures et les compensations relatives au maïs, aux pois et au colza, cultures qui exigent beaucoup plus de dépenses et d'investissements seront plus élevées.

Il ne faut pas lier à cette question les négociations du GATT car il s'agit d'un sujet complètement différent. La Communauté européenne vient de faire un acte de solidarité afin d'aborder la reprise des négociations du GATT - quand aura-t-elle lieu, ni vous ni moi ne le savons - dans un meilleur état de résistance par rapport aux prétentions de certains de nos partenaires commerciaux.

**M. Michel Cointat.** Les Américains ont obtenu satisfaction !

**M. Robert Galley.** Vous vous êtes alignés !

**M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.** La baisse des prix, à partir du moment où elle est compensée afin que le revenu des agriculteurs soit maintenu, doit nous permettre notamment de nous prémunir contre ces importations de produits de substitution des céréales que sont le soja, les déchets de maïs et les déchets d'agrumes, que nous importons depuis 1962 - je n'y suis pour rien et vous non plus - sans aucun droit de douane. La baisse du prix des céréales doit permettre de commencer à atteindre ce nécessaire rééquilibrage.

Vous vous êtes enfin, et à juste titre, préoccupé du financement des mesures compensatoires, ce qui signifie que vous en reconnaissez la nécessité.

La Commission a pris des engagements formels à cet égard et la politique agricole commune coûte d'ailleurs quelque 35 milliards d'ECU par an à l'ensemble des Douze. A la fin de l'année 1992, on n'aura vraisemblablement dépensé que 32,5 milliards d'ECU. Nous avons prévu une montée en puissance raisonnable du budget agricole de la Communauté. Afin de financer la réforme dont nous nous entretenons, nous devrions atteindre, en 1997, le chiffre de 39,6 milliards d'ECU. Je le disais tout à l'heure, c'est la première fois que l'on indique quatre ans à l'avance la règle du jeu aux agriculteurs. Pour la suite, il faut faire confiance au Gouvernement et à la représentation nationale qui seront aux responsabilités pendant ces années-là afin d'assurer la continuité de cette politique dans l'intérêt de nos agriculteurs. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** Nous en venons au groupe de l'Union du centre.

## RÉFORME DE LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE

**M. le président.** La parole est à M. Francis Geng.

**M. Francis Geng.** Ma question concerne la politique agricole commune. Je ne la poserai pas au ministre de l'agriculture mais à M. le Premier ministre, ce qui permettra de soulager M. Mermaz (*Sourires*) et montrera l'importance extrême que nous accordons à ce problème essentiel pour le monde rural.

Monsieur le Premier ministre, après la réforme de la politique agricole commune que viennent de décider les douze ministres de l'agriculture de la Communauté à Bruxelles, l'agriculture française se trouve une fois de plus à un tournant historique. Il s'agit sans doute de l'un des moments les plus cruciaux de son histoire.

Aux décisions drastiques annoncées en matière de prix et de maîtrise des productions s'ajoutent le flou dans les méthodes et l'absence d'explications.

Après avoir exprimé à plusieurs reprises une opposition irréductible aux propositions Mac Sharry, on annonce, avec un optimisme débordant, que cette réforme, qui traduit précisément ces propositions, est positive.

Après avoir dit qu'il fallait négocier les accords du GATT avant la réforme de la politique agricole commune, c'est l'inverse qu'on fait,

Les agriculteurs sont dans l'inconnu et dans l'angoisse. Ils ne le méritent pas car ce sont les artisans de la première politique commune européenne. Ils ne veulent pas de double langage, ils veulent un langage de clarté et de vérité.

Monsieur le Premier ministre, apportez-vous la garantie absolue que les aides financières prévues figureront intégralement dans le budget communautaire et seront réellement attribuées aux agriculteurs ?

Ces sacrifices imposés à l'agriculture européenne permettront-ils aux négociations du GATT d'aboutir dans des conditions acceptables pour les agriculteurs français ?

Quel dispositif d'accompagnement allez-vous mettre en œuvre au plan national en matière fiscale, en matière de transmission d'exploitations et de charges sociales ? Les moyens financiers correspondants sont-ils déjà prévus ?

La disparité énorme des aides - de un à dix selon les cas - ne risque-t-elle pas d'entraîner des délocalisations qui accéléreront de façon irrémédiable la désertification rurale ? C'est tout l'aménagement rural, tout l'aménagement du territoire qui est en cause.

Ces distorsions d'aides pourront-elles être maintenues longtemps sur le plan budgétaire, sur le plan de la justice sociale et au regard de l'égalité entre les agriculteurs ?

Que comptez-vous faire face aux dangers sclérosants de la suradministration et de la gestion technocratique de l'agriculture qui se profilent derrière cette réforme ?

Ces questions sont au cœur du profond désarroi qui trouble actuellement le monde agricole.

Monsieur le Premier ministre, nous attendons par conséquent de vous des réponses précises, responsables, sans ambiguïté. Elles sont tout à fait indispensables. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union du centre et sur quelques bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

**M. le président.** La parole est à M. le Premier ministre.

**M. Pierre Bérégovoy, Premier ministre.** Monsieur le député, votre question, qui m'est adressée, permet en effet à M. Louis Mermaz de reprendre son souffle. Je vous en remercie pour lui (*Sourires*) et il m'est agréable de vous répondre.

**M. André Rossinot.** Il ratisse pour la motion de censure !

**M. le Premier ministre.** Je considère, comme Louis Mermaz, que les décisions qui ont été prises à Bruxelles sont bonnes pour l'agriculture européenne et pour l'agriculture française.

**M. Jean-Michel Ferrand.** Allez le dire aux agriculteurs !

**M. le Premier ministre.** Ces décisions ne sont pas celles qui nous étaient proposées. Il y a eu concertation avec le Parlement - M. Mermaz l'a dit - ainsi qu'avec les organisations syndicales agricoles, et débat au sein du Conseil des ministres de l'agriculture et avec la Commission. Les propositions de M. Mac Sharry n'ont pas été adoptées à la lettre. Elles ont été, comme cela est de règle, modifiées.

Je répondrai précisément à vos questions mais, auparavant, je demanderai à l'Assemblée nationale, toutes tendances confondues, un moment de réflexion. (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

**M. Jean-Michel Ferrand.** C'est scandaleux !

**M. le Premier ministre.** Je vous en prie !

La politique agricole commune date de 1962, je tiens à le rappeler. A cette époque, l'Europe était déficitaire sur le plan agricole.

**M. Francis Delattre.** Vous l'avez déjà dit !

**M. Michel Cointat.** Elle l'est toujours !

**M. le Premier ministre.** La politique agricole commune mise en œuvre à cette époque a été une bonne chose pour l'agriculture française, qui a trouvé dans le cadre européen des débouchés qui ont servi notre économie et nos agriculteurs.

Trente ans après, l'agriculture européenne est excédentaire : voilà la réalité.

**M. Michel Cointat.** Ce n'est pas vrai !

**M. le Premier ministre.** Comme il faut essayer de voir loin pour voir juste, on ne peut pas raisonner en 1992 comme en 1962. La France dispose des meilleures terres agricoles de la Communauté des Douze. Il est possible, sur nos terres, de produire plus, de produire mieux. Encore faut-il trouver des débouchés, non seulement au sein de la Communauté mais, bien entendu, à l'extérieur de nos frontières.

**M. Jean-Michel Ferrand.** C'est un constat d'échec !

**M. le Premier ministre.** Cela pose donc un problème de prix, en particulier pour nos céréaliers. Je peux vous dire, pour les avoir rencontrés, qu'ils savaient bien qu'il était inéluctable...

**M. Jean-Michel Ferrand.** Avec les socialistes !

**M. le Premier ministre.** ... que les prix des céréales baissent si l'on voulait maintenir nos productions et les développer.

Naturellement, il n'y aura pas de quotas céréaliers, et c'est cela qui est important. Nous pourrions donc continuer à produire des céréales, du blé ou toute autre céréale, en plus grande quantité qu'aujourd'hui. Et, pour garantir le revenu des céréaliers, la taxe de coresponsabilité est supprimée dès cette année.

Quant aux éleveurs, il est certain que la baisse du prix des céréales va diminuer leurs coûts de production, et comme, dans le même temps, la prime à la vache allaitante sera doublée dans les trois ans qui viennent, ils y trouveront, j'en suis convaincu, leur bénéfice. (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

**M. Patrick Ollier.** Ça ne compense pas !

**M. le Premier ministre.** Vous savez très bien, et je connais cette question dans mon département, que les produits de substitution aux céréales dont l'importation a été autorisée par un autre gouvernement que le nôtre, il y a très longtemps, posent un problème à notre agriculture.

Les céréales produites chez nous vont devenir compétitives par rapport aux produits de substitution importés, et c'est une très bonne chose pour les éleveurs de notre pays. (« Très bien ! » sur les bancs du groupe socialiste.)

Je réponds à vos questions.

Premièrement, les aides financières prévues par la Communauté ont été obtenues et bénéficieront naturellement à notre agriculture.

Vous m'avez demandé en second lieu si la négociation de Bruxelles affaiblirait la position des Européens dans les négociations du GATT ? Je réponds non. Notre détermination est la même. Elle est même renforcée et ne permettra pas à notre interlocuteur américain d'introduire un coin entre les pays de la Communauté européenne lorsqu'il s'agira de défendre nos intérêts dans les négociations du GATT.

Enfin, y aura-t-il un dispositif d'accompagnement ? Nous sommes prêts à en parler. Hier matin, on me disait que l'Assemblée nationale souhaitait un débat. J'étais naturellement prêt à l'accepter...

**M. Bernard Pons.** Bien sûr !

**M. le Premier ministre.** ... afin qu'ensemble nous puissions délibérer non seulement de ce dont nous parlons, mais aussi du dispositif d'accompagnement. Vous avez souhaité une autre forme de débat, messieurs de l'opposition. Il y aura donc une motion de censure : ce sera l'occasion de vous entendre et de vous répondre. Le débat aura lieu, mais dans un contexte un peu différent.

Je tiens à dire à la représentation nationale que le Gouvernement n'en redoute pas l'issue. Quelle qu'elle soit (« Ah ! » sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française), nous en mesurerons ensemble, mesdames, messieurs les députés, les conséquences. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** Nous arrivons aux questions du groupe socialiste.

#### RÉFORME DE LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE

**M. le président.** La parole est à M. Yves Tavernier.

**M. Yves Tavernier.** Monsieur le président, je m'adresse aussi bien à M. le Premier ministre qu'à M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.

**Un député du groupe de l'Union pour la démocratie française.** Pêche aux voix !

**M. Yves Tavernier.** L'importance des accords intervenus le 21 mai dernier justifie que l'ensemble des groupes de notre assemblée interrogent le Gouvernement sur les décisions qui déterminent largement l'avenir de l'agriculture française.

Je voudrais aborder le débat dans le prolongement des propos que vient de tenir M. Pierre Bérégovoy et rappeler que, dans les années 1950-1960, l'agriculture française est passée brutalement de l'ordre éternel des champs à l'ère de l'électronique. Les agriculteurs se sont voulus chefs d'entreprise, modernes, dynamiques et compétitifs. Les résultats de leur immense effort de modernisation et d'adaptation ont été remarquables. Largement déficitaires, comme vous le rappelez à l'instant, monsieur le Premier ministre, l'agriculture française et l'agriculture européenne sont devenues chroniquement excédentaires. En trente ans, la productivité du travail a quadruplé. Cette mutation s'est faite dans le cadre et sous la protection de la Communauté économique européenne, qui assurait l'écoulement de la production à des prix garantis.

Mais, la politique agricole commune est aujourd'hui victime de sa réussite. Il faut dépenser des sommes considérables pour stocker ou pour détruire une part de plus en plus importante de ce que nous produisons. Voilà pourquoi tout le monde s'accorde, depuis de nombreuses années, sur la nécessité de réformer fondamentalement l'« Europe verte ».

Les ministres de l'agriculture ont eu ce courage, le 21 mai dernier. (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. Bernard Pons.** Tu parles !

**M. Robert-André Vivien.** Ce fut Waterloo ! la Bérézina !

**M. Yves Tavernier.** Encore faut-il que les objectifs et les moyens de la nouvelle politique agricole commune soient clairement exposés et débattus.

Monsieur le ministre de l'agriculture, vous avez déclaré que l'accord du 21 mai permettrait « de préserver le revenu des agriculteurs, d'améliorer la productivité des produits agricoles, d'offrir de nouveaux débouchés et de favoriser une meilleure occupation de l'espace rural. »

Il convient que vous donniez à la représentation nationale et aux agriculteurs les garanties nécessaires pour qu'ils s'engagent dans cette voie. Ils ne peuvent accepter que joue la seule loi du marché qui se traduirait par une réduction considérable du nombre des exploitations et par la désertification de régions entières.

C'est pourquoi je voudrais savoir comment la réforme de la politique agricole commune s'intègre dans une stratégie internationale du développement agricole, d'équilibre alimentaire et de sauvegarde de notre environnement. Je voudrais connaître les mesures que vous comptez proposer, dans le cadre de la préparation du budget pour 1993, afin d'aider les agriculteurs français à s'adapter à la nouvelle politique européenne et pour garantir leurs revenus.

J'ajoute, m'adressant au Gouvernement, mais aussi au président de l'Assemblée nationale, qu'il serait pour le moins normal que les accords du 21 mai fassent l'objet d'un débat spécifique dans cet hémicycle. En effet, au travers de la mutation de l'Europe agricole, c'est la nature même de notre agriculture pour les décennies à venir qui est en jeu.

Je sais que l'opposition a déposé une motion de censure.

**M. Patrick Balkany.** Cela ne vous a pas échappé !

**M. Yves Tavernier.** J'espère que la qualité du débat nous permettra d'aborder les problèmes au fond, car le devenir de notre agriculture et de notre espace rural valent infiniment mieux qu'une opération de politique interne à l'opposition qui, à l'heure actuelle, a quelques difficultés à s'y retrouver. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.

**M. Louis Mermaz, ministre de l'agriculture et de la forêt.** Monsieur le député, nul n'était plus que vous désigné pour poser cette question. Vous êtes en effet un spécialiste des problèmes agricoles.

**M. Michel Cointat.** Il n'est pas le seul tout de même !

**M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.** Le Premier ministre, Pierre Bérégovoy, a répondu à M. Geng que la réforme de la politique agricole commune résultait des propositions de M. Mac Sharry « profondément amendées ». Elles l'ont été à l'initiative de la délégation française qui se trouvait à Bruxelles en position arbitrale et qui a, de ce fait, appuyé les propositions du dynamique ministre de l'agriculture portugais, M. Arlindo Cunha.

Je voudrais en quelques mots les rappeler, sachant que tous ceux qui suivent de près les questions agricoles - ils sont nombreux ici - et les agriculteurs qui nous écoutent apprécieront à leur juste valeur le poids des amendements français qui ont été retenus.

Je dirai que l'ensemble des demandes françaises ont été acceptées par la Commission et par la présidence portugaise. Ce qui fait que le compromis auquel nous sommes parvenus est un bon compromis. Jugez-en.

En ce qui concerne les grandes cultures, alors qu'à l'origine M. Mac Sharry ne proposait pas une compensation intégrale de la baisse des prix, nous avons obtenu celle-ci. Alors qu'à l'origine M. Mac Sharry ne voulait indemniser complètement le gel des terres que jusqu'à 50 hectares de terres emblavées, nous avons obtenu une indemnisation sans limite de superficie. Et nous avons obtenu que les agriculteurs qui mettent 15 p. 100 de leur sole céréalière en jachère puissent faire de la jachère industrielle. C'est-à-dire qu'ils seront conduits à produire du diester ou de l'éthanol, et non seulement ils seront intégralement indemnisés, mais ils récolteront le bénéfice de ces cultures à usage industriel.

**Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République.** Incroyable !

**M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.** Nous avons obtenu que les cultures qui coûtent cher, comme le maïs, les oléagineux, les pois, soient indemnisées à hauteur du coût de production, ce qui n'était pas du tout prévu initialement par le commissaire Mac Sharry.

Nous avons pris soin d'assurer la préférence communautaire, en faisant en sorte que les droits douaniers qui seront prélevés à l'entrée de la Communauté soient tels qu'il y ait une préférence absolue accorée aux céréales européennes. Alors que la Commission proposait une protection de 10 ECU, nous avons porté la différence entre le prix qui se pratique à l'intérieur de la Communauté et le prix à l'entrée à 45 ECU, soit quatre fois plus, ce qui assurera une bonne protection.

Nous avons obtenu que soit considéré comme indemnifiable en totalité ce que l'on appelle le « maïs ensilage », ce maïs qui est récolté plus tôt pour servir d'alimentation au bétail.

Nous avons également obtenu que chaque Etat puisse choisir avec souplesse les modalités de calcul de ses aides, sans qu'il y ait de corset bureaucratique. La France adoptera la règle qu'elle veut, et l'Italie ou le Portugal pourront en adopter une autre.

Par ailleurs, nous vous présentons, pour la première fois, un véritable plan de redressement de l'élevage.

En ce qui concerne le lait, ce sont les Français qui ont obtenu qu'il n'y ait pas de décision de baisse des quotas laitiers, alors qu'à l'origine il était question d'une baisse par avance de 5 p. 100. Nous épouserons donc simplement l'état du marché. De même, il n'y aura pas de baisse du prix du lait en 1992, contrairement à ce qui était initialement proposé.

Pour ce qui est de l'élevage bovin, les seuils de chargement à l'hectare ne seront pas des seuils de plafonnement ni d'exclusion des droits à prime. Ainsi, le producteur qui aura un chargement important - plusieurs animaux à l'hectare - recevra une prime jusqu'à 2 unités de gros bétail et une prime très importante s'il ne dépasse par 1,4 unité de gros bétail - vache ou bœuf - à l'hectare.

Nous avons aussi obtenu - M. le Premier ministre vous l'a dit - que la prime à la vache allaitante, qui concerne ce troupeau destiné à la production de viande, soit portée de 50

à 120 ECU par animal, l'ECU vert valant environ 8 francs. Et, s'il s'agit d'une véritable extensification, ce sera même davantage : 150 ECU à l'hectare.

Pour le première fois, nous avons enfin la possibilité de redresser l'élevage ovin français, puisque désormais les primes en faveur de cet élevage seront portées de 350 à 500 brebis primables en zones de plaine et à 1 000 brebis en zones défavorisées. Ce sont quelque 250 000 brebis supplémentaires qui recevront en France des primes, ce qui est tout à fait nouveau par rapport à la situation antérieure.

**M. André Rossinot.** Ce ne sont pas les brebis qui les recevront ! (Sourires.)

**M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.** Vous pouvez rire, monsieur le député, car vous n'êtes pas éleveur ! Mais les éleveurs de brebis qui regardent la télévision sont certainement plus intéressés que l'excellent maire de Nancy que vous êtes... et les brebis aussi ! (Sourires.)

**M. Louis Pierna.** Les éleveurs sont tous mécontents !

**M. Patrick Devadjian.** Ils demandent des sous !

**M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.** Pour ce qui est de la préretraite, le système qui était proposé à l'origine par la Communauté ne permettait aux agriculteurs concernés que de garder ce qu'on appelle une sole de subsistance d'un hectare. C'était très peu. Désormais, la France choisira, proportionnellement à l'importance des exploitations, la superficie de cette sole de subsistance que l'agriculteur préretraité pourra continuer de cultiver.

Nous avons, à l'issue d'une matinée entière de négociations très dures avec nos amis allemands, obtenu qu'en face des marques allemandes, anglaises, hollandaises, qui font la force de l'agro-alimentaire de ces pays, soient pris en considération, dans le cadre de la réforme de la politique agricole commune, les appellations d'origine contrôlée (M. Alain Brune applaudit), les labels, les certifications. Cela veut dire, entre autres, que les célèbres fromages français sont désormais hors d'atteinte et pourront circuler en toute liberté à l'intérieur du marché communautaire, et au-delà. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur divers bancs.) Au pays des trois cent soixante fromages, voilà qui entraînera l'adhésion de tous !

Bref, il faut que nous nous mobilisions tous, au-delà de la diversité de nos opinions, pour transmettre à nos agriculteurs et à nos agricultrices un message d'espoir. Cet accord leur garantit le droit de produire, le droit de vendre, le droit d'exporter sans quotas - comme l'a bien précisé le Premier ministre - et leur offre des possibilités nouvelles d'aménager le territoire. Les crédits seront inscrits au FEOPA-orientation. Et je pense que, avec la grande concertation qu'elles permettront, les assises du monde rural du 26 juin prochain, auxquelles le secrétariat d'Etat de M. Laignel sera associé, devraient permettre de redonner confiance aux agriculteurs français. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

**M. le président.** Monsieur le ministre, permettez au président du conseil général des Landes, premier département producteur de maïs, de vous dire combien il est sensible à certaines mesures que vous avez annoncées. (Exclamations sur plusieurs bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)

**M. Pierre Mazeaud.** Ah non ! La présidence n'a pas le droit de s'exprimer ainsi !

**M. Gabriel Kasperelt.** C'est inadmissible ! Nous ne sommes pas ici au comité directeur du parti socialiste !

**M. le président.** Monsieur Mazeaud, je suis le seul dans cette assemblée à ne pas pouvoir poser de questions. Puis-je faire part de mon approbation sans vous choquer ?

**M. Pierre Mazeaud.** Vous êtes le président de toute l'Assemblée et non d'un groupe !

**M. le président.** Devant les protestations de M. Mazeaud, je réitère mes félicitations.

**M. Gabriel Kasperelt.** C'est lamentable ! Décidément, c'est une ambiance de fin du règne !

**M. Roland Nungesser.** Cela ne se fait pas !

**M. Gérard Léonard.** C'est honteux !

**M. Gabriel Kasperelt.** Vous n'êtes pas le porte-parole du parti socialiste ! On n'a jamais vu ça dans cette maison ! Vous n'étiez pas fait pour ce fauteuil, on le sait depuis longtemps !

**M. le président.** Ne soyez pas mesquin !

#### CONVENTION MÉDICALE

**M. le président.** La parole est à M. David Bohbot.

**M. David Bohbot.** Monsieur le président, mes chers collègues, ma question s'adresse à M. le ministre des affaires sociales et de l'intégration.

Le 25 octobre 1991, était signé entre l'Etat et les trois caisses nationales d'assurance maladie un protocole d'orientation, le premier depuis la création de la Sécurité sociale en 1945, qui pose le principe d'une régulation d'ensemble des dépenses négociées avec les professionnels de santé.

Le 10 avril 1992, l'ensemble des partenaires sociaux et l'une des principales organisations syndicales de médecins ont signé un accord visant à maîtriser les dépenses médicales. Cet accord prend la forme d'un avenant à la convention médicale de 1990. Il a été agréé par le Gouvernement le 5 mai dernier et il a pour objectif premier de préserver notre système de protection sociale, l'un des meilleurs du monde, et d'éviter de voir s'instaurer dans notre pays une médecine à deux vitesses. Sur la base de cet accord, des revalorisations importantes d'honoraires ont été prévues et pour certaines déjà appliquées.

Or, à la veille de la discussion du projet de loi qui a pour objet de consacrer certaines dispositions de l'avenant, d'aucuns remettent en cause l'accord qu'ils ont signé. Aussi est-il urgent, monsieur le ministre, d'en appeler à la responsabilité des acteurs de santé et de redire, une fois encore, que la maîtrise de l'évolution des dépenses de santé est une nécessité sans laquelle seront inévitablement remis en cause l'accès de tous nos concitoyens à des soins de qualité ainsi que leur système de protection sociale. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre des affaires sociales et de l'intégration.

**M. René Teulade, ministre des affaires sociales et de l'intégration.** Monsieur le député, comme vous, en effet, j'ai pris connaissance du vote, le 24 mai 1992, lors de l'assemblée générale de la Confédération des syndicats médicaux français, d'une résolution qui conteste le contenu du projet de loi sur les rapports entre les professions de santé et l'assurance maladie.

Je suis, comme beaucoup, j'imagine, très étonné que l'on puisse prétendre que le texte présenté au conseil des ministres le 20 mai dernier s'écarte, voire, a-t-il été dit, dénature l'accord qui a été conclu entre les partenaires de la convention et le Gouvernement.

**M. Jean-Yves Chamard.** Pourtant, c'est vrai !

**M. Francis Delattre.** Eh oui !

**M. le ministre des affaires sociales et de l'intégration.** Il va de soi que de tels revirements ne peuvent qu'étonner et inquiéter les assurés sociaux mais aussi les médecins.

En effet, ce texte est conforme à celui qui a été demandé par la Confédération médicale et les caisses d'assurance maladie, ...

**M. Jean-Yves Chamard.** C'est faux !

**M. le ministre des affaires sociales et de l'intégration.** ... et qui a été avalisé par eux (Protestations sur plusieurs bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)...

**M. Denis Jacquat.** Non !

**M. Francis Delattre.** Ce n'est pas vrai !

**M. Gérard Bapt.** Mais si !

**M. le ministre des affaires sociales et de l'intégration.** ... le 5 mai 1992, à quelques améliorations de rédaction près, consécutives à l'avis juridique du Conseil d'Etat. (Mêmes mouvements.)

Quelques députés des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française. Faux !

**M. Gérard Bapt.** Voilà la vérité !

**M. le ministre des affaires sociales et de l'intégration.** A titre d'exemple, j'ai pris publiquement l'engagement que la profession médicale serait très étroitement associée à l'élaboration des décrets qui fixent les missions et le fonctionnement des unions de médecins libéraux qui sont prévues dans le projet de loi.

Je ne peux imaginer que la profession médicale se dégage des responsabilités qu'elle a souhaité avoir dans la mise en œuvre de la maîtrise concertée et médicalisée des dépenses de santé et que soit remis en cause un accord global voulu par ses représentants.

Le Gouvernement, en donnant son agrément à l'accord conventionnel, et en contrepartie duquel il a accordé une importante revalorisation des tarifs médicaux, a voulu un contrat de confiance avec la profession médicale et les partenaires sociaux.

A cet égard, il est tout à fait inexact de parler de rationnement des soins, car l'enjeu consiste à maîtriser l'inflation des dépenses et à limiter les gaspillages. Il est tout aussi injustifié d'évoquer l'atteinte à la liberté de prescription de chaque praticien ou le spectre d'un contrôle individuel *a priori*, alors que l'accord conclu entre les partenaires prévoit un examen tout à la fois collectif, *a posteriori*, et adapté à toutes les situations départementales.

En un mot, le Gouvernement entend que chacun respecte la parole donnée. Il faut maintenant choisir la clarté : il revient au Parlement, désormais saisi du projet, de se prononcer, et aux partenaires conventionnels d'appliquer les textes qu'ils ont signés.

Pour sa part, le Gouvernement n'acceptera pas de remettre en cause l'esprit et la lettre du projet et donc de l'avenant lui-même. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

#### CRÉATION DU CORPS DE DÉFENSE FRANCO-ALLEMAND

**M. le président.** La parole est à M. Bertrand Gallet.

**M. Bertrand Gallet.** deux événements d'actualité m'incitent à poser à M. le ministre de la défense une question sur la défense européenne.

D'abord, la crise yougoslave, dont on parle régulièrement ici, et qui pose le problème d'une politique de défense commune, ne serait-ce que pour que l'Europe puisse intervenir sous un mandat, celui des Nations unies ou de la CSCE, ce qui n'est pas possible à l'heure actuelle.

Le deuxième événement est le traité de Maastricht dont le Parlement examine actuellement les conséquences constitutionnelles. Ce traité mentionne clairement la question de la politique de défense et pourrait déboucher sur une défense commune.

Le récent sommet franco-allemand de La Rochelle apporte une réponse importante à cette question en jetant les bases d'un corps d'armée européen, qui est actuellement franco-allemand, mais qui pourrait rapidement s'élargir à d'autres pays de la Communauté. C'est une décision historique. On mettra du temps à en mesurer les conséquences réelles, et elle pose déjà des problèmes, tant elle heurte des habitudes, notamment dans la zone atlantique.

C'est en fait quatre questions que je vous poserai, monsieur le ministre.

La première concerne l'articulation de ce corps d'armée avec l'OTAN. A cet égard, les prises de position récentes de James Baker quant à l'impuissance de l'Europe en Yougoslavie et peut-être à la nécessité d'une intervention Américaine ne sont-elles pas un peu, par rapport au sommet de La Rochelle, la réponse du berger à la bergère ?

Deuxième question : ce corps d'armée doit relever de l'Union de l'Europe occidentale - l'UEO. Le moins qu'on puisse dire c'est que, à l'heure actuelle, l'existence de cette organisation est plus théorique que réelle. Quelle circonstance devra-t-elle prendre ?

Troisième question : tout ce qui concerne le calendrier et les missions reste encore vague. Pour que ce corps d'armée ne soit pas considéré comme un gadget, quelles missions précises comptez-vous lui confier ?

Dernière question, peut-être prématurée : pouvons-nous envisager que d'autres pays rejoignent ce corps d'armée et lui donnent une réelle dimension européenne, conformément à la volonté du Président Mitterrand et de Helmut Kohl ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de la défense.

**M. Pierre Joxe, ministre de la défense.** La question posée par M. Gallet intéresse certainement tous les Français qui, depuis des semaines, et même depuis des mois, avec des moments d'aggravation comme en ce moment, voient la Yougoslavie déchirée par une véritable guerre civile.

Quand on se souvient qu'il y a un an, dans le cadre des réunions de l'Union de l'Europe occidentale, l'UEO, la France avait proposé, ce qui a été tardivement écouté, une interposition des pays européens, on se prend à réfléchir à ce qui aurait pu se passer, surtout à ce qui aurait pu être évité si cette dernière avait été organisée avant que les tensions ne se transforment en guerre civile.

A l'heure qu'il est, c'est la France qui fournit le contingent le plus important aux troupes des Nations unies, c'est la France qui a mis en place la première ces unités. Elle accomplit des missions difficiles et qui, je le crois, lui valent le respect de la communauté internationale.

La question que vous me posez au sujet du corps européen correspond à une démarche plus ancienne. Elle est au confluent de la construction de l'union politique européenne - c'est l'objet des accords de Maastricht - et de la coopération franco-allemande en matière de défense. Aux termes de l'article 11 du traité de Maastricht. « L'Union et ses Etats membres définissent et mettent en œuvre une politique étrangère et de sécurité commune... » Plusieurs déclarations sont annexées au traité. L'une d'elles prévoit que l'Union de l'Europe occidentale sera développée en tant que composante de défense de l'Union européenne et que « des unités militaires relevant de l'UEO » pourront être mises en place.

Ce mouvement, qui intéresse l'ensemble des pays de la Communauté européenne, est appuyé par l'initiative franco-allemande. Depuis déjà beaucoup d'années, la coopération militaire franco-allemande s'est manifestée, par exemple dans cette opération un peu symbolique, mais d'une symbolique très forte, qu'est la brigade franco-allemande. Elle s'est manifestée à nouveau l'année dernière lorsque le Président Mitterrand et le chancelier Kohl ont proposé de développer un corps européen. A La Rochelle, la semaine dernière, la France et l'Allemagne ont approuvé de façon bilatérale les axes d'organisation de ce corps qui est ouvert à tous les pays de la Communauté européenne.

Pour répondre à votre dernière question, nous souhaitons - et je crois personnellement que ce souhait se réalisera - que plusieurs pays de la Communauté nous rejoignent. Mais ce n'est pas à moi de m'exprimer en leur nom, bien évidemment.

Qu'avons-nous adopté en commun et que proposons-nous ? Un corps qui n'est pas limité à la France et à l'Allemagne, qui est ouvert et qui repose sur un état-major multinational dans lequel les différents pays intéressés pourraient participer sans qu'il y ait mixité des unités, à part la brigade franco-allemande qui existe déjà. Ce corps serait disposé à intervenir aussi bien au titre de l'article 5 du traité de Washington, en liaison avec l'Alliance atlantique, que pour des opérations de maintien ou de rétablissement de la paix, en passant par de simples opérations d'action humanitaire. Une large possibilité d'actions est donc ouverte et, dans la période actuelle, nous ne pouvons et ne devons exclure aucune de ces possibilités.

Les membres du Gouvernement qui ont participé à ce sommet de La Rochelle et les très nombreux Français qui ont vu le chancelier Kohl et le Président Mitterrand dans cette école où des petits Français exprimaient à leur façon leur espérance dans la construction de l'Europe, ont senti que l'annonce du corps européen, la volonté d'une action commune, l'amour de la paix, mais aussi la volonté d'organiser les moyens permettant de garantir la paix faisaient un pas considérable avec la construction du corps européen.

Comme vous le presentez, dès qu'un ou deux autres pays auront adhéré à ce projet - peut-être cela se manifestera-t-il dès le 19 juin prochain, puisque, à cette date, les ministres de la défense de l'Union de l'Europe occidentale doivent se réunir - ces étapes apparaîtront *a posteriori* comme très

importantes non seulement pour la politique de défense et de sécurité, mais aussi pour une véritable construction européenne qui tire les leçons du passé de l'Europe. Ce passé a été pendant longtemps un passé de guerres, l'Europe, le foyer de départ de guerres mondiales. Nous pensons qu'il peut devenir le lieu où s'élabore une politique de maintien de la paix dans le monde. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. le président.** Nous en venons aux questions du groupe Union pour la démocratie française.

#### RÉFORME DE LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE

**M. le président.** La parole est à M. Pierre Micaux.

**M. Pierre Micaux.** Monsieur le président, mes chers collègues, ma question s'adresse à M. le ministre de l'agriculture que je veux interroger à mon tour sur la réforme de la politique agricole commune. Cela n'est pas étonnant, compte tenu de la gravité du problème.

Premièrement, je regrette fortement l'absence de concertation avec le Parlement. Je suis d'ailleurs étonné, monsieur le ministre, que vous ayez osé affirmer qu'il y avait eu ici et information et concertation ! Je le démens. De la même façon, j'ai été étonné que M. le Premier ministre nous ait invités à un moment de réflexion. Il est bien tard pour le faire ! *(Applaudissements sur de nombreux bancs des groupes Union pour la démocratie française, de l'Union du centre et sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

Deuxièmement, nous manifestons notre désaccord sur la précipitation avec laquelle la Commission de la CEE a décidé de traiter cette question. Que l'on sache, la négociation du GATT n'aboutira pas avant le printemps 1993 ! Nous n'avons de ce côté aucune assurance en ce qui concerne les produits de substitution aux céréales et les déficiences payments. Cette réforme que l'on veut nous imposer repose essentiellement sur les cours mondiaux et les compensations. Or les cours mondiaux sont si artificiels qu'on peut dire qu'ils n'existent même pas. Les prix de nos productions vont donc baisser sensiblement, baisse corrigée, il est vrai, mais en partie seulement, par les compensations. En partie seulement, car il faut tenir compte de l'érosion monétaire et du gel des terres, même s'il y a une prime. De surcroît, qui peut prévoir la valeur de l'ECU dans quelque temps ? De toute façon, on lit fort bien dans le projet, et la réalité le confirme, que l'extensif à petite dose bénéficiera de quelques faveurs que l'intensif perdra. Le concept d'entreprise et le principe de responsabilité seront très sérieusement mis à mal. En réalité, c'est à la socialisation rampante de l'agriculture que nous assistons. *(Exclamations et rires sur les bancs du groupe socialiste.)* Nos agriculteurs deviendront des assistés, comme de nombreux autres. Cela nous voulons l'éviter, en particulier pour les jeunes.

Monsieur le ministre, dites-nous d'abord, s'il faut en passer par là, que le budget de la CEE pourvoira sûrement à ces compensations de façon pérenne et comment notre pays accompagnera cette réforme, puisque M. Mac Sharry pousse à la réduction du budget agricole.

Allez-vous mettre en place une nouvelle politique agricole française pour lui donner les moyens d'être compétitive en Europe et dans le monde ? Aurons-nous des prix à la production qui seront des prix vrais, et non fixés en fonction de la stabilisation de l'indice des prix, pour la satisfaction du ministre du budget ? Allons-nous développer la recherche ? Un ministère de l'aménagement du territoire digne de ce nom remplacera-t-il un secrétariat d'Etat croupion ? En effet, les futurs chômeurs engendrés par cette réforme viendront grossir les rangs de ceux qui habitent dans les métropoles, au détriment de l'équilibre de notre ruralité, à laquelle nous sommes très attachés, et nos campagnes se videront. Saurons-nous enfin créer une politique mondiale en faveur des pays sous-développés ?

Monsieur le ministre, n'avez plus l'outrecuidance d'affirmer que cette réforme va redonner une vigueur accrue à nos agriculteurs ! Votre panégyrique ne nous a pas convaincus. C'est la dure réalité qui nous départagera. Votre gouvernement nous défend mal, ici, en Europe et dans le monde. Votre Europe socialiste n'est pas la nôtre ! *(Applau-*

*dissements sur de nombreux bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République et sur divers bancs du groupe de l'Union du centre.)*

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.

**M. Louis Mermaz, ministre de l'agriculture et de la forêt.** Monsieur le député, si vous disiez à M. Mac Sharry, au ministre irlandais de l'agriculture, au ministre belge, au ministre italien, au ministre allemand, et je pourrais continuer l'énumération, qu'il sont devenus des collectivistes, je crois que leur étonnement serait immense ! *(Rires et applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)* J'ai plutôt l'impression qu'ils sont centristes. *(Sourires.)* Cela n'empêche pas que l'on puisse faire ensemble beaucoup de choses très positives !... *(Exclamations sur divers bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)* Je ne crois pas du tout que leur philosophie soit le collectivisme. *(Sourires.)* Mais pourquoi créez-vous des peurs pareilles, aussi imaginaires ?

Je ne sais par quel bout prendre votre interpellation, telle-ment elle est multiforme. Mais regardez l'une des conséquences de la mise en place de la politique agricole commune : si nous en étions restés au système de l'ancienne PAC, avec les stabilisateurs dont j'ai parlé, qui datent de février 1988, le quintal de blé aurait été payé en moyenne à nos producteurs 90 francs les cent kilos. Grâce à la réforme, ils percevront 102 francs en 1992. Ce n'est tout de même pas un désastre ! Je pourrais prendre l'exemple de toutes les productions. Non seulement les prix de campagne 1992-1993 sont entièrement garantis, mais les revenus le seront tout autant pour les quatre années et demie qui viennent.

Certains - dont vous n'êtes pas - disent que l'on ne fait pas assez pour l'extensification. Mais les dispositions prises pour le maïs sont particulièrement favorables ! Je pense notamment à nos magnifiques producteurs bretons.

**M. Hubert Falco et M. Willy Diméglio.** Et landais !

**M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.** Et landais, en effet. Je vous remercie de le rappeler !...

Bref, ces producteurs seront très satisfaits de ces dispositions, et je crois que, par quelque bout que l'on prenne la réforme de la politique agricole commune, elle comporte des aspects éminemment positifs. C'est à nous maintenant de faire en sorte que l'agriculture française en bénéficie pleinement. Je crois que nous serons nombreux à y travailler. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

#### MAÎTRISE DES DÉPENSES DE SANTÉ

**M. le président.** La parole est à M. Jean-François Mattei.

**M. Jean-François Mattei.** Monsieur le ministre des affaires sociales et de l'intégration, vous venez de faire connaître vos intentions, dans le domaine du contrôle des dépenses médicales. Ces intentions ne semblent pas recueillir l'unanimité - c'est le moins que l'on puisse dire - puisqu'elles ont pour effet d'entraver l'exercice libéral de la médecine et de limiter l'activité des praticiens. *(« Ce n'est pas vrai ! » sur les bancs du groupe socialiste.)* Je voudrais, à ce sujet, vous poser trois questions.

La dernière rédaction du projet, dont nous allons discuter prochainement, au-delà des bonnes intentions, au-delà des négociations, conduit, en fait, à éliminer les professions médicales des décisions qui les concernent puisque l'augmentation des dépenses médicales résultera d'une décision prise par les ministres concernés et les caisses d'assurance maladie. Pourquoi avoir exclu les professions médicales ? Pourquoi cette attitude autoritaire ? Pourquoi ce diktat ?

Permettez-moi de vous dire que j'ai été consterné par les termes de votre réponse à l'un de nos collègues socialistes. De deux choses l'une : ou bien vous ne connaissez pas les deux rédactions successives que vous nous soumettez, ou bien vous êtes de mauvaise foi. *(Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.)*

Vous avez choisi d'enfermer l'exercice de la médecine dans un cadre purement économique selon des critères strictement comptables. Pour l'ancien mutualiste que vous êtes, cette attitude est-elle compatible avec l'exercice d'un métier qui demande, avant tout, de la disponibilité et de l'humanité ? *(Applaudissements sur les mêmes bancs.)*

Troisième question. Vous vous achamez à rendre responsables les professionnels de la santé, et singulièrement les médecins, du déficit de la sécurité sociale. Cette affirmation est fautive et relève de la manœuvre politique.

**M. Jean Ueberschlag.** Très bien !

**M. Jean-François Mattei.** Le déficit de la sécurité sociale, tout le monde le sait, relève essentiellement du déficit de la branche vieillesse et des retraites et des trois millions de chômeurs, dont les cotisations font cruellement défaut. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.*) Pourquoi faire être des médecins les boucs émissaires de l'échec de la politique du Gouvernement dans le domaine de la santé ?

**M. Ladislas Poniatowski.** Très bien !

**M. Jean-François Mattei.** Les médecins ne veulent pas être écartés des décisions qui les concernent. Ils ne veulent pas que la comptabilité prévaille dans l'exercice de leur mission. Ils ne veulent pas non plus être injustement désignés comme responsables de votre échec. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre des affaires sociales et de l'intégration.

**M. René Teulade, ministre des affaires sociales et de l'intégration.** Monsieur le député, avant de répondre à vos trois questions, je vais vous donner quelques chiffres pour ramener les choses à leurs justes proportions.

Vous parlez d'échec...

**M. Jean-Pierre Philibert.** Le mot est faible !

**M. le ministre des affaires sociales et de l'intégration.** ... à propos de la politique courageuse qu'ont conduite mes prédécesseurs, en concertation directe avec les professions de santé. L'effort a pourtant commencé à produire ses effets.

En 1990, la croissance en volume des dépenses de santé était de 5,8 p. 100 et, en 1991, de 4,8 p. 100. C'est encore trop par comparaison avec celle des pays voisins, qui est de moitié inférieure.

Éliminer les professions de santé ? Je vous retournerai, monsieur le député, votre affirmation. Je crois plutôt que c'est vous qui n'avez pas lu le texte (*Protestations sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République*) qui ne cesse d'associer étroitement les professions de santé. L'on ment, par exemple, lorsqu'on prétend qu'il va instaurer un contrôle *a priori*, uniforme et individualisé. C'est exactement le contraire.

Le contrôle s'effectuera avec l'accord des unions professionnelles. Autrement dit, ce sont les médecins eux-mêmes qui y procéderont. En outre, il s'agit d'un contrôle *a posteriori*, qui n'est pas individualisé et qui, j'y insiste, sera opéré de façon collective. Dans chaque département, les unions professionnelles nous feront connaître leur position. Par conséquent, il est faux de prétendre que les professions de santé ne sont pas associées aux contrôles.

D'ailleurs, je vous rappelle que cet accord a été signé, pour la première fois, avec l'ensemble des partenaires sociaux, ainsi qu'avec une importante organisation de praticiens, et tous ceux qui l'ont signé avaient clairement conscience que les professions de santé seraient très étroitement associées à sa mise en œuvre.

Il n'est pas question pour nous de culpabiliser les médecins. Mais, pour maintenir notre système de sécurité sociale, qui a fait ses preuves depuis de très nombreuses années, qui repose sur des prescriptions libérales et des prestations socialisées et qui permet ainsi l'accès de tous à la qualité des soins, nous savons aujourd'hui qu'il nous faut tenir un équilibre auquel tous les acteurs doivent contribuer en faisant preuve de responsabilité. Les médecins doivent s'en convaincre, car ce sont eux les prescripteurs, mais aussi les usagers, qui doivent prendre conscience de la pression qu'ils peuvent exercer sur la prescription. Personne n'a jamais dit autre chose, personne n'a voulu culpabiliser les médecins. C'est l'ensemble des acteurs du système de santé qu'il faut responsabiliser.

Evoquant les aspects économiques, vous avez fait allusion à mes anciennes responsabilités. Depuis quinze ans, je connais tous les ministres qui se sont succédé aux affaires

sociales et à la santé. Avec eux, nous avons toujours connu les mêmes difficultés. Nous avons d'abord choisi une voie qui n'avait pas donné de résultats, celle qui consistait à augmenter les cotisations et à diminuer les prestations. Aujourd'hui nous avons choisi une voie nouvelle, une voie intelligente, celle de la maîtrise concertée et médicalisée des dépenses de santé. C'est la seule qui nous reste pour lutter efficacement contre l'inflation de ces dépenses.

Et ne dites pas non plus que nous allons réduire les prestations : il n'en est pas question ! Il est question de maîtriser ensemble leur évolution. Si nous n'y parvenons pas, c'est le système lui-même qui sera remis en cause, un système qui non seulement a fait ses preuves dans le domaine de la cohésion sociale, mais qui a permis à tous les Français d'accéder à des soins de qualité et qui a permis aussi aux médecins, grâce au financement collectif des prestations, de solvabiliser toute une clientèle. C'est donc l'intérêt et des médecins et des usagers que nous entrons dans la voie de la maîtrise concertée.

Encore une fois, monsieur le député, ne dites pas que les médecins ne sont pas associés à la mise en œuvre de cette nouvelle orientation. Ils y sont étroitement associés et nous continuerons dans cette voie. Tous ceux qui connaissent un peu ces problèmes se rendent compte maintenant que c'est la seule possible. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Jean-Pierre Philibert.** Et la retraite des médecins ?

#### ATTITUDE DU GOUVERNEMENT À L'ÉGARD DE L'OPPOSITION

**M. le président.** La parole est à M. Robert-André Vivien, pour le groupe du Rassemblement pour la République.

**M. Robert-André Vivien.** Monsieur le président, ma question s'adresse à M. le Premier ministre. Non pas au sympathique M. Malvy, secrétaire d'État aux relations avec le Parlement, dont la courtoisie est bien connue en cette maison, mais à vous, monsieur le Premier ministre. Pourquoi ?

En exergue de ma question, j'ai voulu mettre une citation : « La démocratie n'est pas simplement la loi de la majorité, c'est la loi de la majorité respectant, comme il convient, le droit des minorités. » Cette phrase, tout le monde le sait, est de Clément Attlee. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Je pourrais aussi, à l'intention d'un certain ministre que je ne nommerai pas car il est absent, citer la phrase d'Albert Einstein, qui déclarait : « Mon idéal politique est la démocratie, que chaque homme soit respecté en tant qu'individu et qu'aucun homme ne soit idolâtré. »

Pourquoi ces deux phrases, monsieur le Premier ministre ? Pour répondre à d'autres citations : celle-ci, par exemple, que j'extrais du *Journal officiel* - séance du 6 mai - page 921. Au terme d'une réponse très précise qui lui avait valu une attention complète et soutenue de l'hémicycle, votre ministre de la jeunesse et des sports a conclu, alors que l'on s'apprêtait à l'applaudir et au grand ébahissement de toute l'Assemblée : « Faut-il voir des comportements dignes sur les stades et des comportements peut-être moins dignes à l'Assemblée nationale ? »

Deuxième citation, de la séance du 22 avril celle-là, et du ministre de l'éducation nationale : « Cessez d'éruer et de crier ! » Il s'adressait à l'un de nos collègues qui lui avait simplement dit ne pas comprendre sa réponse.

Pour qu'on ne m'accuse pas d'inventer, c'est encore au *Journal officiel* - séance du 20 mai - que j'emprunte cette troisième citation... (*Murmures sur les bancs du groupe socialiste.*)

Mes chers collègues, je défends le droit de l'Assemblée au respect de l'exécutif ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste. - Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. Yves Dollo.** Pas vous !

**M. Albert Facon.** Vous ne manquez pas d'air !

**M. Robert-André Vivien.** Je défie tout député présent dans cet hémicycle de citer de moi, quand j'étais au gouvernement, une seule phrase inconvenante à l'égard d'un membre de l'opposition ! Nous qui sommes aujourd'hui dans l'opposition, nous nous sommes toujours efforcés de discuter

et de convaincre. Nous l'avons prouvé à nouveau entre 1986 et 1988 ! (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** C'est un gag !

**M. Robert-André Vivien.** Vous, vous avez une triste conception de votre rôle.

Séance du 20 mai, donc, qui a lancé : « Croyez-vous que vos aboiements l'ont avancé les choses ? » C'est M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture, s'adressant à l'un de nos collègues de l'UDF qui lui posait une question fort importante sur l'enseignement privé à laquelle il était incapable de répondre. Et lorsque des collègues ont protesté contre cette non-réponse, contre cette évasion devant les réalités, il a ajouté : « Cessez vos aboiements ! »

Non content de cela, monsieur le Premier ministre, M. Lang - car il s'agit de lui - a repris un autre de nos collègues, qui lui demandait fort poliment de répondre à la question, en des termes que le *Journal officiel* n'a pas manqué de reproduire : « Malgré vos beuglements... »

Ce n'est pas convenable, ce n'est pas digne d'un ministre ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Monsieur le Premier ministre, je vois à la gravité de votre visage que vous avez compris combien cette question est sérieuse. (*Rires sur les bancs du groupe socialiste.*)

Messieurs, je suis outré que des députés puissent se réjouir d'entendre rappeler les injures dont leurs collègues ont été couverts par les membres du Gouvernement. (« *Comédien ! Provocateur !* » sur les bancs du groupe socialiste.)

Un autre encore de vos ministres, parmi les plus gentils et les plus sympathiques - car il y en a - s'exclamait sur le même registre : « Vous pouvez toujours crier, moi j'ai la télévision ! »

**M. Yves Dollo.** Zavatta était meilleur que vous !

**M. Robert-André Vivien.** Parlez dans le micro, on ne vous entend pas !

**M. le président.** Poursuivez, monsieur Vivien !

**M. Robert-André Vivien.** Je poursuis, je conclus !

Monsieur le Premier ministre, quelles sont vos intentions ? Allez-vous demander à vos ministres de respecter les députés, de respecter la représentation nationale ?

A l'avance, je vous remercie de votre réponse. Vous aurez noté, du reste, que je ne me suis pas permis de citer un seul propos désagréable de votre part. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** Lamentable !

**M. le président.** La parole est à M. le Premier ministre.

**De nombreux députés du groupe socialiste.** C'est trop d'honneur !

**M. Pierre Bérégovoy, Premier ministre.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, la question de M. Vivien a curieusement débuté. Il a en effet déclaré : « Je ne m'adresse pas à M. Martin Malvy, homme fort courtois, mais au Premier ministre. ». Dois-je comprendre que je serais discourtois ?

**M. Robert-André Vivien.** Pas du tout ! Je ne vous ai pas mis en cause dans ma question, mais j'attends votre réponse.

**M. le Premier ministre.** Ah ! Je me sens rassuré, monsieur Vivien, parce que je trouve, en effet, que le Gouvernement doit respecter scrupuleusement les droits du Parlement.

**M. Robert-André Vivien.** Merci, monsieur le Premier ministre !

**M. le Premier ministre.** J'ai d'ailleurs recommandé aux ministres d'écouter avec attention les questions des parlementaires et d'y répondre avec la plus extrême courtoisie.

**M. Robert-André Vivien.** Encore merci !

**M. le Premier ministre.** Mais je souhaiterais que leurs réponses soient entendues sans interruptions, ce qui n'est pas toujours le cas ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Roland Huguot.** Surtout de la part de M. Vivien !

**M. le Premier ministre.** Monsieur Robert-André Vivien, j'ai pour vous - ce n'est pas un secret - une assez grande sympathie.

**M. Robert-André Vivien.** Réciproque.

**M. le Premier ministre.** Nous nous sommes trouvés ensemble à la commission des finances. J'ai donc constaté depuis longtemps que vous aviez le verbe sonore dans l'hémicycle...

**M. Robert-André Vivien.** Sonore, mais pas incorrect !

**M. le Premier ministre.** ... et plus discret ailleurs !

Vous m'avez posé une question à laquelle je m'attendais un peu sur une réponse de M. Lang où celui-ci a évoqué des « aboiements ».

J'ai consulté le Larousse et j'y ai lu que les aboiements se définissent d'abord - ce n'est pas une révélation - comme les cris du chien. (*Sourires.*)

**M. Michel Coïntat.** Donc, c'est un terme cynique !

**M. le Premier ministre.** Par extension, on peut aussi écrire : « Peut-être entendez-vous les derniers soupirs de l'ouragan, dans cet aboiement continu des flots qui se brisent à la plage ? » (*Rires et applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Au sens figuré, on trouve encore une autre définition...

**M. Alain Griotteray.** C'est un vrai scénario !

**M. le Premier ministre.** ... que je vous livre : « Aboiements : cris importuns, poursuites répétées et fatigantes ». Il me semble donc que M. Lang, qui a sans doute plus de lettres que moi, avait trouvé le terme qui convenait devant les interruptions qui pouvaient user sa patience !

**M. Robert-André Vivien.** Ses interlocuteurs, eux, étaient restés corrects !

**M. Ladislas Poniatowski.** C'est un sketch des Frères ennemis !

**M. le Premier ministre.** Comme j'ai cette page du Larousse sous les yeux - je l'avoue pour ne pas passer pour plus érudit que je ne suis - voici, monsieur Vivien, une dernière phrase qui est de Théophile Gautier : « Les aboiements perpétuels de la critique assourdissent l'inspiration ». (*Rires.*) Je souhaite que l'inspiration de l'Assemblée nationale ne soit plus compromise désormais. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur quelques bancs du groupe de l'Union du centre.*)

**M. Robert-André Vivien.** Et les « beuglements », monsieur le Premier ministre ?

**M. le président.** Monsieur Robert-André Vivien, il m'a semblé, à un moment donné, que l'on faisait finalement le procès de la présidence. Mais j'ai bien noté qu'aussi bien sur les bancs de l'opposition, par votre demande, que sur ceux du Gouvernement, par la réponse du Premier ministre, on m'enjoignait d'intervenir dès qu'il y aurait une interruption ou qu'on userait d'un terme pouvant prêter à confusion. Croyez bien que je le ferai.

#### LICENCIEMENTS DANS LA SIDÉRURGIE

**M. le président.** La parole est à M. René Carpentier, pour le groupe communiste.

**M. René Carpentier.** Je veux, pour ma part, poser une question très sérieuse, qui s'adresse à M. le ministre de l'industrie.

Depuis une quinzaine d'années, la casse de la sidérurgie française se poursuit quels que soient les gouvernements en place. C'est ainsi que le groupe Usinor-Sacilor annonçait, à la fin de 1991, la suppression de 8 000 emplois d'ici à 1994.

Ce plan est synonyme d'un nouvel et grave affaiblissement de notre potentiel sidérurgique, d'un nouveau drame pour des milliers de travailleurs et leurs familles, pour des régions et des communes.

Au-delà de la mine de fer de Mairy en Lorraine, dont les travailleurs ont puissamment manifesté hier, de deux hauts fourneaux à Uckange, de certaines installations d'Unimétal en Lorraine et de la Société métallurgique de Normandie à

Mondeville dans le Calvados, sites menacés de fermeture pure et simple, Usinor-Sacilor cherche à dégraisser ses effectifs à partir des petites unités de production.

C'est le cas à Denain - ville déjà meurtrie dans les années 1978-1982 par la disparition d'une usine de 6 000 travailleurs - avec les Ateliers de Denain que la Sollac, filiale à 100 p. 100 d'Usinor-Sacilor, veut céder à un repreneur privé, qualifié pour la circonstance de « partenaire social ». Ce sont les termes mêmes employés par M. le ministre de l'industrie dans une réponse aux élus du Denais, dont moi-même, qui l'interrogeaient à ce sujet.

Il considère que la solution de ce problème passe par l'intégration dans un ensemble plus vaste doté de compétences techniques et commerciales correspondant aux métiers exercés. Mais y a-t-il un ensemble plus vaste qu'Usinor-Sacilor et la Sollac? Le repreneur privé, en l'occurrence la Société des établissements Varin et compagnie, sise dans une commune proche de Denain, peut-il avoir des compétences techniques et commerciales plus importantes que le plus grand groupe sidérurgiste nationalisé de France?

En ce qui concerne les statuts des personnels relevant de la convention collective de la sidérurgie, on nous dit qu'ils feront l'objet d'une négociation entre la direction des ateliers et les partenaires sociaux. Mais cette négociation exige, parce qu'ils sont les premiers concernés, la participation des travailleurs et de leurs syndicats.

Il reste enfin que la Sollac est une société nationalisée et que toute vente de l'une de ses unités de production concerne donc le Gouvernement, votre gouvernement.

Le Valenciennois et le Denais ont suffisamment souffert en raison du taux de chômage qu'ils connaissent : 20 p. 100 pour l'arrondissement de Valenciennes et près de 30 p. 100 pour Denain et ses environs. Le moindre emploi perdu prend une importance particulière.

Les travailleurs des Ateliers de Denain veulent rester des sidérurgistes à part entière. Leur travail passé et présent leur en donne le droit. Je souhaite donc que le Gouvernement apporte des réponses précises aux questions qui se posent. Elles sont de trois ordres : la privatisation des Ateliers de Denain, le statut des travailleurs sidérurgistes et la participation des organisations syndicales aux négociations en cours. *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)*

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat à l'aménagement du territoire.

**M. André Laignel, secrétaire d'Etat à l'aménagement du territoire.** Monsieur le député, je considère comme vous que votre question est importante. Vous l'avez posée de manière très précise et je vais donc y répondre très précisément.

Comme vous le savez, après une année 1989 exceptionnelle et une année 1990 qui a constitué un bon exercice, l'ensemble des sidérurgies occidentales a connu une année 1991 très difficile, due pour l'essentiel au ralentissement de l'activité dans l'automobile et dans le secteur du bâtiment et des travaux publics, et à l'arrivée sur les marchés de produits en provenance des pays d'Europe de l'Est.

Dans ce contexte, Usinor-Sacilor a néanmoins pu maintenir un résultat d'exploitation positif, essentiellement grâce aux performances de la branche produits plats.

En revanche, la dégradation très sensible des résultats de la branche produits longs - près de 500 millions de francs, soit environ 5 p. 100 du chiffre d'affaires - a nécessité la mise en œuvre d'un plan de restructuration qui s'inscrit sur la période 1991-1994.

Cet ensemble de restructurations programmées s'accompagne d'un important programme d'investissements dans la sidérurgie en Lorraine, qui devrait atteindre, sur la période, près de 4 milliards de francs, ce qui traduit bien la volonté de construire un groupe sidérurgique compétitif et puissant.

Ce plan doit permettre à la branche produits longs de supporter les périodes de mauvaise conjoncture en conservant son équilibre financier et, si le marché le permet, en maintenant son niveau de production, tout particulièrement en Lorraine.

La situation des Ateliers de Denain, que vous avez plus précisément évoquée, échappe en réalité à cette logique d'ensemble.

Cet établissement de la société Sollac a un effectif permanent de cinquante-six personnes, pour la plupart issues des services techniques de l'ancienne unité sidérurgique de

Denain. Ces ateliers sont spécialisés en chaudronnerie et en mécanique, et leur activité consiste notamment en la réparation de wagons et de matériels ou en la maintenance d'équipements.

Confrontés à un problème de taille critique, ils doivent, pour assurer leur pérennité, trouver un meilleur niveau d'activité et de performance. Cela passe, pour des raisons techniques, par l'intégration dans un ensemble doté de compétences techniques et commerciales correspondant aux métiers exercés. Une telle association devrait permettre de conforter les emplois sur le site et d'assurer un meilleur équilibre entre effectifs permanents et temporaires.

C'est pourquoi le groupe Usinor-Sacilor a recherché pour les Ateliers de Denain un partenaire qui soit, si possible, un entrepreneur local. Ce partenaire a été trouvé : il s'agit du groupe Varin, groupe familial de la région de Denain, qui emploie 150 salariés dans la même activité. Ce groupe travaille d'ores et déjà pour de grands donneurs d'ordres. Il reprend la totalité des salariés des Ateliers.

Dans le souci de soutenir le démarrage de la nouvelle structure, Sollac s'engage dans le cadre d'un accord de partenariat.

La situation du personnel fera bien entendu l'objet d'une négociation entre la direction des Ateliers et les partenaires sociaux. D'ores et déjà, Sollac procède, en concertation avec ces derniers, à l'examen des différences qui existent entre les conventions collectives de la sidérurgie et celles de la métallurgie. C'est à partir de ce travail préliminaire que la négociation s'engagera et permettra de maintenir les emplois et l'essentiel des avantages. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

#### LICENCIEMENTS CHEZ ADIDAS

**M. le président.** La parole est à M. Adrien Zeller, pour le groupe de l'Union du centre.

**M. Adrien Zeller.** Ma question s'adresse à Mme le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

La France tout entière semble particulièrement s'intéresser aujourd'hui aux liens parfois troubles entre la politique et les affaires. Je voudrais pour ma part évoquer le destin de 500 personnes de l'entreprise Adidas, que le groupe Bernard Tapie s'apprete à licencier dans mon département en Alsace, et les menaces qui pèsent sur 1 000 autres personnes dans l'attente de la stratégie qui sera finalement retenue par ce groupe à moyen terme.

Le Premier ministre a dit hier : « Les entreprises françaises licencient trop et trop vite. » Le 8 avril dernier, il rappelait : « Il faut tout particulièrement protéger les travailleurs les plus menacés. En cas de réduction d'effectifs, les entreprises seront incitées à assurer la reconversion, la formation ou le reclassement des salariés. »

Les salariés des usines alsaciennes, convoqués au comité central d'entreprise aujourd'hui même, attendent que ces affirmations se concrétisent, d'autant qu'ils ont de la mémoire et se souviennent des engagements non tenus, de l'absence de dialogue avec le propriétaire et de l'inexistence, du moins en apparence, d'une véritable stratégie industrielle.

Ils demandent solennellement aujourd'hui que, en attendant qu'une alternative positive soit trouvée, la production continue, d'autant qu'il s'agit, chacun le sait, de salariés modestes, parfois peu qualifiés, et que rien n'a été fait pour les préparer à une telle évolution.

Les communes seront durement touchées. Elles demandent une juste compensation pour la perte de 25 p. 100 de leurs recettes fiscales qu'elles subiront en cas de fermeture des usines concernées. Les collectivités rurales dans lesquelles ces unités de production sont implantées demandent non pas des parolottes ni même des assises, mais enfin une véritable politique d'aménagement du territoire.

A vrai dire, nous craignons dans notre région un rapatriement complet des activités d'Adidas-France vers l'Allemagne, qui n'empêcherait d'ailleurs pas le groupe Tapie d'empocher au passage de substantielles plus-values. Madame le ministre, nous avons besoin d'être rassurés, et les salariés d'Adidas ont besoin de solidarité, de vérité et de morale. Nous attendons votre réponse. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de*

*l'Union du centre, et sur quelques bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.)*

**M. le président.** La parole est à Mme le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

**Mme Martine Aubry, ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.** Monsieur le député, votre intervention comprend en fait deux questions très différentes.

Vous vous interrogez d'abord sur la pertinence de la stratégie du groupe Adidas.

Je n'ai pas l'habitude, vous le comprendrez bien, de porter un jugement sur la stratégie de telle ou telle entreprise en matière industrielle...

**M. Francis Delattre.** Et sur Peugeot ? Et sur Pechiney ?

**Mme le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.** Je ne peux toutefois que constater comme vous qu'Adidas est pratiquement un des seuls fabricants de chaussures de sport qui continue à produire dans notre pays et n'a pas encore délocalisé ses productions. Certains de ses concurrents sont depuis longtemps déjà partis en Asie du Sud-Est pour pouvoir produire à moindre coût. Aujourd'hui, le groupe Adidas nous affirme que certaines de ses productions ne sont plus compétitives, justement à cause de ces pratiques qui permettent à ses rivaux de gagner des parts de marché à son détriment.

C'est un fait. Comme vous, élu du Bas-Rhin, je ne peux, en tant que responsable des problèmes de l'emploi, que m'inquiéter de ce genre de réactions qui dépasse très largement le cadre du groupe dont il est question. Je ne porterai donc pas d'autre appréciation sur cette affaire.

**M. Adrian Zeller.** M. Bérégovoy l'a fait hier soir !

**Mme le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.** En revanche, pour ce qui est du plan social et de la façon dont les licenciements auront lieu, je fais preuve d'une attention toute particulière à l'égard d'Adidas, je crois l'avoir déjà dit, comme à l'égard de tous les groupes qui effectuent des licenciements de cette nature. J'ai à plusieurs reprises demandé aux dirigeants d'Adidas d'améliorer leur plan social...

**M. Louis Pierna.** Ce n'est pas la solution !

**Mme le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.** ... afin de permettre à chaque salarié de bénéficier d'une offre de reclassement qui débouchera sur de réelles possibilités d'évolution. J'en sais la difficulté lorsqu'il s'agit d'ouvriers non qualifiés. De gros efforts de formation sont nécessaires.

J'ai obtenu de la part du principal actionnaire d'Adidas comme des dirigeants de la société, toutes assurances pour que nos propositions, qui vont dans le sens des propos récemment tenus par le Premier ministre, soient prises en compte afin d'éviter aux salariés les plus fragiles, notamment aux plus de cinquante ans, de se retrouver exclus du marché du travail.

Mais les assurances ne suffisent pas ; vous le savez et j'ai malheureusement pu le constater moi-même récemment. J'entends donc, sur ce dossier, comme je le fais pour tous les autres de cette nature, suivre avec un intérêt particulier les résultats des discussions qui se tiennent cet après-midi même au comité central de l'entreprise à Strasbourg et qui ne manqueront pas d'améliorer, je l'espère, le plan social et permettront surtout de savoir comment il sera appliqué.

Croyez donc, monsieur le député, que, tout comme vous, je serai extrêmement attentive à la façon dont ce plan social sera réalisé. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

#### GREFFES DE LA CORNÉE

**M. le président.** Pour le groupe socialiste, la parole est à M. Bernard Bioulac.

**M. Bernard Bioulac.** Ma question s'adresse au ministre de la santé et de l'action humanitaire.

Nous avons tous été émus par la récente affaire des prélèvements d'organes à Amiens. Si la loi Caillavet de 1976 a résolu le problème des prélèvements d'organes en général, et a permis des avancées très importantes dans le domaine des

thérapeutiques utilisant les greffes dans notre pays, un élément est resté mal réglé par cette loi : c'est le problème des prélèvements - et subséquemment des greffes - de cornées.

En effet, le prélèvement de cornée reste régi par la loi de 1949 qui dispose qu'il faut un don, un legs volontaire du temps du vivant. Cette notion n'a pas été reprise dans la loi Caillavet qui a abrogé cette loi de 1949 pour les autres prélèvements.

Aussi, alors que nous avions un peu oublié la loi de 1949 et cru que la loi Caillavet réglait tout, nous nous trouvons aujourd'hui confrontés à un problème particulièrement grave eu égard à cette affaire d'Amiens, et l'on constate aujourd'hui, notamment dans les hôpitaux, une grande réticence à prélever des cornées.

Or vous savez que la greffe de cornée permet le traitement de nombreuses maladies oculaires : on peut chiffrer le besoin à environ 3 000 cornées chaque année pour traiter différents types de maladies. Nous risquons donc de connaître une situation difficile dans ce domaine.

Bien sûr la future loi Bianco-Kouchner, dans le cadre des lois bioéthiques, réglera ce problème. Mais elle ne sera adoptée que lors de la session parlementaire prochaine. En attendant, nous restons aujourd'hui dans un vide juridique particulièrement grave.

Quelles mesures comptez-vous prendre, monsieur le ministre, pour faciliter le travail des thérapeutes, et surtout pour le bien des malades ? Cela démontre par ailleurs combien il est utile de faire en sorte que les trois lois sur la bioéthique, dont celle qui réglera définitivement ce problème, soient débattues et votées dans de bonnes conditions. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de la santé et de l'action humanitaire.

**M. Bernard Kouchner, ministre de la santé et de l'action humanitaire.** Monsieur le député, votre question est importante et grave. Vous avez fait allusion à cette affaire d'Amiens qui a bouleversé à très juste titre une partie de l'opinion. Mais vous avez apporté quasiment les éléments de la réponse.

Oui, monsieur le député, il y a un vide juridique.

Oui, monsieur le député, la loi de 1949, dite loi Lafay, prévoyait que, en matière de prélèvements de cornée, il fallait un dispositif testamentaire donc une acceptation expresse. En 1949, les greffes n'avaient pas l'importance qu'elles ont aujourd'hui.

En 1976, les choses avaient déjà changé, mais peut-être pas encore suffisamment, et la loi dite Caillavet disposait que la loi de 1949 restait applicable pour les prélèvements de la cornée.

Le sujet est difficile. Vous avez vous-même cité des chiffres qui sont d'ailleurs inférieurs à la réalité : les besoins s'élevaient plutôt à 6 000 cornées pour 4 000 greffes. Or une centaine de ces cornées seulement sont prélevées dans les conditions prévues par la loi de 1949.

Que peut-on faire ? Constaté bien entendu que la morale a été plus vite que la loi.

Je ne peux, comme vous, que me réjouir que vienne au plus vite la loi sur la bioéthique qui, en supprimant, en remplaçant ou en améliorant les dispositions des lois Lafay et Caillavet, nous permettra de faire face à cette situation. Rappelons aussi combien l'éducation dans cette affaire est nécessaire : il s'agit à chaque fois, grâce à ces greffes, de rendre la vue à des gens qui sinon demeurent aveugles. Mais en attendant la loi sur la bioéthique, nous n'avons aucun dispositif pour remédier, dans l'immédiat, à ce grave problème. Je me propose d'étudier d'autres mesures et, surtout, d'envoyer une lettre circulaire aux DDASS en particulier, leur recommandant que toutes dispositions soient prises pour que l'autorisation soit toujours obtenue en cas de prélèvement. Je ne peux pas faire autrement ni en dire davantage sans me mettre en contradiction avec la loi de 1949. C'est assez ridicule, je le reconnais, mais surtout, c'est grave.

Toutefois, je dois rappeler que dès que l'état d'un patient s'aggrave, l'hôpital est tenu d'en faire état et de prévenir les familles. Par conséquent, du moins en théorie, à chaque fois que c'est possible, la famille est là, qui peut répondre aux questions. En outre, je le répète, l'information est nécessaire pour que l'on se rende compte dans notre pays que, malgré les débordements, les atteintes au respect dû aux morts et les

dispositifs souvent trop administratifs et brutaux qui ont été employés, la greffe demeure, dans bien des cas, la seule façon de sauver des vies.

Enfin, à propos de l'affaire d'Amiens, je trouve particulièrement déplacé, déplorable, choquant et irresponsable que la famille ait reçu des notes qui n'ont absolument rien à voir avec la loi, car, en cas d'acceptation, il n'est pas question que l'hôpital facture quoi que ce soit. On a, dans cette affaire, certainement outrepassé la loi mais, surtout, on s'est très mal conduit. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur divers bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

#### ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET FORMATION PROFESSIONNELLE

**M. le président.** Pour le groupe Union pour la démocratie française, la parole est à M. Georges Colombier.

**M. Georges Colombier.** Ma question s'adresse à M. le secrétaire d'Etat à l'enseignement technique.

Il y a quelques jours, face à ce qui n'était encore que l'éventualité d'un projet de loi sur la formation professionnelle visant notamment à développer la formation par alternance, vous avez déclaré que les orientations retenues reposaient sur une erreur d'analyse, qu'elles avaient provoqué un traumatisme, et vous avez ajouté, évoquant un possible abandon du projet : « L'alerte a été chaude. »

Or le projet en question a été adopté ce matin même par le conseil des ministres, et nous espérons qu'il va dans le même sens, mais il repose toujours, me semble-t-il, sur les éléments que vous-même critiquiez.

Votre opinion a-t-elle évolué sur ces points ? Pourquoi ? Dans le cas contraire, quelles critiques formulez-vous sur ce projet du Gouvernement auquel vous appartenez ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française.*)

**M. le président.** La parole est à Mme le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

**Mme Martine Aubry, ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.** Monsieur le député, je crois pouvoir assurer, pour avoir beaucoup travaillé ces derniers jours avec M. Glavany, que nous n'avons pas d'appréciation différente sur ce qu'a décidé aujourd'hui le Gouvernement et sur ce qu'il va présenter dans quelques jours avec le ministre d'Etat chargé de l'éducation nationale pour pouvoir développer.

**M. François Rochebloine.** Ce n'est pas ce qu'il a dit !

**Mme le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.** Ce n'est pas ce qu'une dépêche a dit ! Je n'ai jamais entendu M. Glavany tenir d'autres propos. Je travaille avec lui depuis la constitution du Gouvernement, et je peux affirmer que nous n'avons jamais eu de différence d'appréciation sur ce sujet. D'ailleurs, le Gouvernement a déjà rendu publics un certain nombre d'éléments le 26 février, et ce que nous trouvons aujourd'hui est la première application de la première étape du plan qu'il a annoncé.

Ce plan, je vous le rappelle, vise à développer de manière non concurrente, mais parallèle et efficace, l'apprentissage et la formation en alternance sous statut scolaire.

Ce matin, en conseil des ministres, nous en avons examiné le premier volet qui constitue la loi sur l'apprentissage, et qui permettra de développer ce système de formation dans notre pays. Elle sera complétée par des dispositions présentées dans le cadre du projet de loi de finances pour 1993, comme cela a été annoncé le 26 février dernier, qui porteront sur le crédit d'impôt et permettront de considérer l'apprentissage comme un investissement immatériel pouvant donner lieu à amortissement par l'entreprise.

Le projet de loi déposé ce matin contient quatre dispositions que je rappelle très rapidement.

Il s'agit tout d'abord de mettre en place une formation plus attractive pour les jeunes apprentis qui verront leur rémunération revalorisée, et de permettre une modulation de la durée de formation des apprentis, de un à trois ans selon leurs capacités, selon leurs compétences. Jusqu'à présent, cette durée est fixée à deux ou trois ans, quel que soit le diplôme de celui qui entre en apprentissage, même si l'apprenti a entre-temps passé un baccalauréat A, F ou G.

La responsabilité de l'entreprise sera renforcée. Tout d'abord, nous ferons en sorte que les grandes entreprises obtiennent un agrément global au lieu d'être obligées de déposer une demande spécifique pour chaque maître d'apprentissage. Ensuite, la formation des maîtres d'apprentissage, et non plus seulement les coûts pédagogiques, comme c'est le cas aujourd'hui, devra pouvoir être prise en charge sur la taxe d'apprentissage et sur les dépenses de la formation continue. Enfin le contrôle *a posteriori* sera renforcé.

Le rôle des partenaires sociaux sera dans le même temps développé dans trois domaines essentiels. La possibilité sera ouverte de négocier dans chaque branche en matière d'apprentissage ; je sais combien les régions sont attachées à pouvoir disposer d'un cadrage de l'évolution des métiers dans les différentes branches professionnelles. Le rôle du comité d'entreprise sera renforcé et un conseil de perfectionnement paritaire mis en place dans les CFA, ce qui permettra d'améliorer le contrôle de la formation réalisée.

Dernière disposition : l'ouverture de l'apprentissage dans le secteur public. Chacun sait que le secteur public offre aujourd'hui des possibilités de formations préparant à des diplômes largement utilisés dans le public comme dans le privé. Je pense, par exemple, à la formation que dispensent les télécommunications, fort appréciée dans le privé. Je crois utile que, parallèlement aux entreprises, le secteur public aide à la formation des jeunes, que ceux-ci se destinent ensuite au public - et ils passeront, à cet égard, les concours habituels - ou au privé.

Voilà ce que vous trouverez dans ce projet de loi que viendront compléter les dispositions prévues dans le projet de loi de finances, et les annonces que feront dans quelques jours M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture, et M. Glavany pour mettre en place, par décret, puisque c'est d'ordre réglementaire, la formation en alternance dans l'éducation nationale.

Enfin, je tiens à vous dire, monsieur le député, que depuis l'annonce du 26 février qui visait la signature de conventions Etat-régions sur l'apprentissage, des contacts très approfondis ont eu lieu entre mon ministère et un certain nombre de régions. Nous avons donc avancé et je ne doute pas que, d'ici à la fin de l'année, nous réussirons à signer un grand nombre de conventions.

Je suis, pour conclure, ravie que M. Balladur ait annoncé, la semaine dernière, à quelques nuances près, l'ensemble du programme que le Gouvernement avait déjà présenté le 26 février. Je ne doute pas que l'Assemblée participera à la discussion de ce projet de loi et, j'espère, l'approuvera à une large majorité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur quelques bancs du groupe Union pour la démocratie française.*)

**M. Ladislas Poniatowski.** En d'autres termes, M. Glavany a annoncé n'importe quoi !

#### ANCIENS COMBATTANTS D'AFRIQUE DU NORD

**M. le président.** Au titre des députés non inscrits, la parole est à M. Christian Spiller.

**M. Christian Spiller.** Ma question s'adresse à M. le secrétaire d'Etat aux anciens combattants et victimes de guerre et concerne les problèmes des anciens combattants d'Afrique du Nord.

Auparavant, monsieur le président, je voudrais vous dire, au nom de tous les non-inscrits, que j'ai un peu mal au cœur. Chaque fois, nous passons pour ainsi dire « hors jeu » et « hors temps ». Nous sommes pourtant des députés, femmes et hommes, comme les autres. Cela, de toute façon, ne nous empêchera pas de bien vous aimer toutes et tous. (*Sourires.*)

Monsieur le secrétaire d'Etat, trente ans après la fin des événements qui ont conduit à l'indépendance de l'Algérie, les survivants des quelque deux millions de Français qui ont participé à ce qu'il est officiellement et pudiquement convenu d'appeler « opérations de maintien de l'ordre », mais qui n'en étaient pas moins bel et bien des actions de guerre, s'impatientent de ne pas encore voir réglées toutes les questions à la solution desquelles ils sont justement et légitimement attachés.

Je n'ignore pas que, depuis votre prise de fonctions, plusieurs de leurs préoccupations ont commencé à être prises sérieusement en considération, ce dont je me félicite. Néan-

moins, les mesures adoptées sont encore incomplètes et certaines incompréhensions paraissent subsister entre le Gouvernement et les anciens d'AFN.

J'évoquerai, à cet égard, le problème de l'octroi de la campagne double aux fonctionnaires et assimilés, disposition à laquelle les intéressés sont légitimement attachés, au moins autant qu'à la juste reconnaissance de leur assimilation aux combattants des deux guerres mondiales.

Je rappelle aussi leur souhait d'obtenir le bénéfice d'un délai de dix ans à partir de l'attribution individuelle de la carte de combattant pour la constitution d'une retraite mutualiste susceptible d'être majorée par l'Etat.

S'ils reconnaissent volontiers que la création d'un fonds de solidarité en faveur des chômeurs en fin de droits constituerait une légère avancée, ils considèrent que le problème ne serait pas résolu pour autant. D'ailleurs les conditions de la mesure adoptée dans le cadre de la loi de finances pour 1992 paraissent singulièrement en retrait de ce qui semblait entendu.

Ils veulent enfin que soit définitivement réglée la question de l'attribution de la carte du combattant afin qu'il soit mis fin à la discrimination intolérable dont ils sont victimes.

Mon intervention ne tend pas à vous embêter, monsieur le secrétaire d'Etat, mais il faut, une fois pour toutes, reconnaître le mérite et le patriotisme que les Français n'ont cessé de manifester chaque fois qu'il a fallu.

En tout cas, monsieur le secrétaire d'Etat, soyez sensible ! (Applaudissements.)

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat aux anciens combattants et victimes de guerre.

**M. Louis Mexandeau, secrétaire d'Etat aux anciens combattants et victimes de guerre.** Monsieur le député, les mêmes questions m'ont déjà été posées ces deux précédentes semaines. Et je répète que je suis sensible à la démarche des anciens combattants d'Afrique du Nord. Aussi je vous répondrai clairement et nettement.

Actuellement, 920 000 à 950 000 anciens d'Afrique du Nord sont titulaires de la carte du combattant, les autres possédant le titre de reconnaissance de la nation. Néanmoins, nous ne voulons laisser personne à l'écart et c'est pourquoi des recherches ont été entreprises, avec le ministère de la défense, afin de comparer, à partir des archives de la gendarmerie, le positionnement des unités de cette arme, qui, elles, ont obtenu la carte du combattant, avec celui des unités du contingent.

L'examen opéré sur une zone test est maintenant terminé. Une réunion à laquelle participeront les associations représentatives des anciens combattants d'Afrique du Nord se tiendra dans les prochains jours afin de faire part des résultats obtenus et je pourrai alors tirer les conséquences qui s'imposent au regard d'une attribution élargie de la carte du combattant.

Vous constatez donc que cette opération est conduite dans la plus grande transparence.

En ce qui concerne la forclusion, la date limite a été reportée, mais je souhaite que soit instaurée une procédure permettant à un ancien combattant qui reçoit sa carte de disposer d'un délai de dix années pour se constituer une retraite mutualiste. Si nous obtenons cela, le problème sera réglé.

**M. Marcel Charmant et M. Bernard Bardin.** Très bien !

**M. le secrétaire d'Etat aux anciens combattants et victimes de guerre.** Vous avez également évoqué, monsieur le député, la question de l'aide aux anciens combattants qui connaissent des situations sociales difficiles, étant chômeurs de longue durée en fin de droits.

Pour ces derniers, nous avons créé un fonds de solidarité doté, notamment grâce à l'Assemblée, de 100 millions de francs, ce qui permettra, d'ici à quelques semaines, l'attribution d'une indemnité différentielle à ceux de ces ressortissants âgés de plus de cinquante-sept ans. Cette indemnité ne sera pas inférieure à 1 200 ou 1 300 francs. Ainsi, aucun de ces anciens combattants n'aura de ressources inférieures à 3 700 francs. Je souhaiterais, d'ailleurs, dans une étape ultérieure, porter ce minimum à 4 000 francs, sans atteindre, par conséquent, tout à fait le niveau du SMIC.

Pour ceux qui ont moins de cinquante-sept ans, les crédits sociaux de l'ONAC ont connu une augmentation sensible, passant de 12 millions de francs en 1991 à 20 millions de francs en 1992. Grâce à cela, dans quelques mois, aucun ancien combattant d'Algérie ne se trouvera dans une situation contraire à la dignité.

Il s'agit d'un début de règlement. On peut néanmoins imaginer - je le souhaite, personnellement - que ces anciens combattants soient admis à prendre une retraite anticipée en proportion de leur temps de service en Algérie. En conséquence, tous ceux qui occupent un emploi - à condition que cet emploi soit préservé - et peuvent justifier d'au moins trente-sept annuités et demie de cotisation, pourraient, dans le cadre du plan présenté par M. le Premier ministre et par Mme Aubry, être autorisés à partir en retraite à cinquante-huit ans et demi ou à cinquante-neuf ans.

Cela permettrait à la fois de résoudre leurs problèmes personnels, d'autant qu'ils ont parfois subi des épreuves et qu'ils sont fatigués en fin de carrière professionnelle, et de participer au règlement du problème du chômage, puisque leurs emplois pourraient être occupés par d'autres. Je me suis donc engagé dans ce combat.

En matière de pathologie, vous savez qu'à la liste des maladies reconnues, un décret du mois de janvier dernier a ajouté les troubles psychiques.

Trop longtemps a plané sur cette guerre une sorte de mauvaise conscience, une conspiration du non-dit, un tabou qui empêchaient parfois ces anciens combattants de s'exprimer. Je ne veux pas entrer dans les problèmes de terminologie, encore qu'à mes yeux il s'agisse d'une guerre plutôt que d'« opérations ».

**M. le président.** Veuillez conclure, monsieur le secrétaire d'Etat.

**M. le secrétaire d'Etat aux anciens combattants et victimes de guerre.** Je termine, monsieur le président.

Je sais en tout cas que cette génération de combattants a droit, comme les autres, à la reconnaissance pleine et entière de la nation. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur divers bancs.)

**M. Ladislav Poniatowski.** Ce ne sont que des paroles, il faudrait des actes !

**M. le président.** Nous avons terminé les questions au Gouvernement.

3

### DÉPÔT D'UNE MOTION DE CENSURE

**M. le président.** J'ai reçu à seize heures quarante-cinq une motion de censure déposée par MM. Millon, Pons, Méhaignerie, Barrot et soixante-deux membres de l'Assemblée (1), en application de l'article 49, alinéa 2, de la Constitution.

Je donne lecture de ce document :

« L'Assemblée nationale,

« Considérant la brutalité de l'annonce de l'accord gouvernemental à la réforme de la politique agricole commune sans concertation préalable avec les organisations professionnelles et sans débat au fond ni information de la représentation nationale,

« Considérant qu'aucune mesure nationale d'accompagnement n'a été concomitamment annoncée par le Gouvernement contrairement aux engagements publics du ministre de l'agriculture,

« Considérant l'absence d'intégration de cette réforme dans une politique plus globale d'aménagement de notre territoire et de l'espace rural,

« Censure le Gouvernement en application de l'article 49, alinéa 2, de la Constitution. »

(1) La présente motion de censure est appuyée par les soixante-six signatures suivantes :

MM. Charles Millon, Pons, Méhaignerie, Jacques Barrot, Clément, Mesmin, Caro, M. Moreau, M. Mestre, François d'Aubert, Rigaud, Bégault, Branger, Tenaillon, Saint-Elhier, Chollet, Meylan, Mme Amline, M. Griotteray, Pierre Micaux, Jacquat, de Robien, Vasseur, Rossinot, Gaillard, Gonnot, Mattei, Poniatowski, Diméglio, Gilbert Gantier, Ehrmann, Chirac, Legras, Ollier, Godfrain, Dominique Perben, Lepercq, Bernard Debré, Chasseguet, Couveinhes, Guichon, Séguin, Dolige, Goasduff, Goulet, Cuq, de Broissia, Alain Cousin, Pasquini, Couve, Charié, Richard Cazenave, Bergelin, Demange, Pierre Mazeaud, Chavanes, Mme Monique Papon, M. Geng, Jacquemin, Guellec, Landrain, Rochebloine, Gengenwin, Foucher, Daubresse et Michel Voisin.

La motion de censure va être notifiée au Gouvernement et affichée.

Conformément à l'article 153, alinéa 1<sup>er</sup>, du règlement, l'Assemblée prend acte de ce dépôt.

Il appartiendra à la conférence des présidents que je vais réunir dans quelques instants, de fixer, avec votre accord, monsieur le secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement, la date de la discussion et du vote sur cette motion de censure.

4

#### FIXATION DE L'ORDRE DU JOUR

**M. le président.** L'ordre du jour prioritaire des séances que l'Assemblée tiendra jusqu'au vendredi 12 juin inclus a été ainsi fixé lors de la conférence des présidents d'hier soir.

Mardi 2 juin, à neuf heures trente, seize heures et vingt et une heures trente :

Projet sur l'élimination des déchets.

Mercredi 3 juin, à neuf heures trente :

Suite du projet sur l'élimination des déchets ;

Texte de la commission mixte paritaire sur le projet relatif aux caisses de crédit municipal.

A quinze heures, après les questions au Gouvernement, et vingt et une heures trente :

Suite de l'ordre du jour du matin ;

Projet sur le plan d'épargne en actions.

Jeudi 4 juin, à quinze heures, après les questions à M. le ministre d'Etat, ministre de la fonction publique et des réformes administratives, et vingt et une heures trente :

Éventuellement, suite de l'ordre du jour de la veille ;

Projet sur les relations entre les médecins et l'assurance maladie.

Vendredi 5 juin, à neuf heures trente, après les questions orales sans débat, quinze heures, et, éventuellement, vingt et une heures trente :

Suite du projet sur les relations entre les médecins et l'assurance maladie ;

Deuxième lecture :

Du projet sur la modernisation des entreprises coopératives ;

Du projet sur le code de la propriété intellectuelle.

Mardi 9 juin, à neuf heures trente :

Deuxième lecture du projet modifiant le code forestier ;

Projet, adopté par le Sénat, sur les produits antiparasitaires usage agricole ;

Projet, adopté par le Sénat, sur la pharmacie vétérinaire.

A seize heures et vingt et une heures trente :

Projet sur la lutte contre le chômage d'exclusion.

Mercredi 10 juin, à quinze heures, après les questions au Gouvernement, et vingt et une heures trente :

Deuxième lecture du projet de loi constitutionnelle ajoutant à la Constitution un titre : « Des communautés européennes et de l'Union européenne ».

Jeudi 11 juin, à quinze heures, après les questions à M. le ministre des affaires sociales et de l'intégration, et vingt et une heures trente :

Suite du projet sur la lutte contre le chômage d'exclusion.

Vendredi 12 juin, à neuf heures trente, après les questions orales sans débat :

Projet, adopté par le Sénat, sur l'extension aux territoires d'outre-mer et à Mayotte de dispositions électorales ;

Projet, adopté par le Sénat, sur le conseil supérieur des Français de l'étranger.

A quinze heures :

Suite de l'ordre du jour du matin ;

Deuxième lecture du projet sur la législation applicable en matière d'assurance et de crédit.

Enfin, la conférence des présidents propose d'inscrire à l'ordre du jour complémentaire, le vendredi 5 juin, à la suite de l'ordre du jour prioritaire, la proposition de résolution de MM. Bernard Pons, Charles Millon, Jacques Barrot et plusieurs de leurs collègues tendant à la création d'une commission d'enquête sur la situation du paysage audiovisuel français.

Il n'y a pas d'opposition ?...

**M. Jean Auroux.** Il n'y en a plus du tout ! (*Sourires.*)

**M. le président.** Il en est ainsi décidé.

Je vais donc suspendre la séance pour réunir immédiatement la conférence des présidents.

#### Suspension et reprise de la séance

**M. le président.** La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à dix-sept heures dix, est reprise à dix-sept heures trente-cinq, sous la présidence de M. Georges Hage.*)

#### PRÉSIDENCE DE M. GEORGES HAGE,

vice-président

**M. le président.** La séance est reprise.

5

#### DATE DE LA DISCUSSION D'UNE MOTION DE CENSURE

**M. le président.** La conférence des présidents a décidé de fixer à lundi, à partir de dix-huit heures, la discussion sur la motion de censure dont le dépôt a été annoncé avant la suspension par M. le président de l'Assemblée nationale.

Le vote aura lieu à compter de vingt-deux heures.

Pour avoir été clamée dans le désert - excusez-moi, monsieur le secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement -, cette information n'est pas pour autant dénuée d'importance !

6

#### DÉPÔT D'UN PROJET DE LOI

**M. le président.** J'ai reçu, le 27 mai 1992, de M. le Premier ministre, un projet de loi portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage et à la formation professionnelle et modifiant le code du travail.

Le projet de loi n° 2748 est renvoyé à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

7

#### DÉPÔT DE RAPPORTS

**M. le président.** J'ai reçu, le 27 mai 1992, de M. Michel Destot, un rapport n° 2745 fait au nom de la commission de la production et des échanges, sur le projet de loi relatif à l'élimination des déchets ainsi qu'aux installations classées pour la protection de l'environnement (n° 2677).

J'ai reçu, le 27 mai 1992, de M. Philippe Sanmarco, un rapport n° 2746 fait au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales sur le projet de loi relatif aux relations entre les médecins et l'assurance maladie (n° 2729).

8

**DÉPÔT D'UNE COMMUNICATION**

**M. le président.** J'ai reçu de M. le Premier ministre une lettre, en date du 27 mai 1992, relative à la consultation des assemblées territoriales de la Nouvelle-Calédonie et dépendances, de la Polynésie française et de Wallis et Futuna sur le projet de loi relatif à l'élimination des déchets ainsi qu'aux installations classées pour la protection de l'environnement (n° 2677).

Cette communication a été transmise à la commission de la production et des échanges.

9

**DÉPÔT D'UNE LETTRE RECTIFICATIVE**

**M. le président.** J'ai reçu, le 27 mai 1992, de M. le Premier ministre, une lettre rectificative au projet de loi portant adaptation de la loi n° 88-1088 du 1<sup>er</sup> décembre 1988 relative au revenu minimum d'insertion et relatif à la lutte contre le chômage d'exclusion.

La lettre rectificative n° 2747 est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

10

**ORDRE DU JOUR**

**M. le président.** Lundi 1<sup>er</sup> juin 1992, à dix-huit heures, première séance publique :

Discussion de la motion de censure déposée, en application de l'article 49, alinéa 2, de la Constitution, par MM. Charles Millon, Pons, Méhaignerie, Jacques Barrot, Clément, Mesmin, Caro, Mme Moreau, MM. Mestre, François d'Aubert, Rigaud, Bégault, Branger, Tenaillon, Saint-Ellier, Chollet, Meylan, Mme Ameline, MM. Griotteray, Pierre Micaut, Jacquet, de Robien, Vasseur, Rossinot, Gailard, Gonnot, Mattei, Poniatowski, Diméglio, Gilbert Gantier, Ehrmann, Chirac, Legras, Ollier, Godfrain, Dominique Perben, Lepercq, Bernard Debré, Chasseguet, Couveïnhes, Guichon, Séguin, Doligé, Goasduff, Goulet, Cuq, de Broissia, Alain Cousin, Pasquini, Couve, Charié, Richard Cazenave, Bergelin, Demange, Pierre Mazeaud, Chavanes, Mme Monique Papon, MM. Geng, Jacquemin, Guellec, Landrain, Rochebloine, Gengenwin, Foucher, Daubresse et Michel Voisin.

A vingt-deux heures, deuxième séance publique :

Vote sur la motion de censure.

La séance est levée.

*(La séance est levée à dix-sept heures quarante.)*

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique  
de l'Assemblée nationale,*

JEAN PINCHOT

**CONVOCAZIONE DE LA CONFÉRENCE  
DES PRÉSIDENTS**

La Conférence, constituée conformément à l'article 48 du règlement, est convoquée pour le mardi 2 juin 1992, à 19 heures, dans les salons de la présidence.

**ORDRE DU JOUR  
ÉTABLI EN CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS**

Réunions des mardi 26 et mercredi 27 mai 1992

L'ordre du jour des séances que l'Assemblée tiendra jusqu'au vendredi 12 juin 1992, inclus, a été ainsi fixé.

Lundi 1<sup>er</sup> juin 1992 :

L'après-midi, à dix-huit heures :

Discussion de la motion de censure présentée, en application de l'article 49, alinéa 2, de la Constitution, par MM. Millon, Pons, Barrot et soixante-trois membres de l'Assemblée.

Le soir, à vingt-deux heures :

Vote sur cette motion.

**Mardi 2 juin 1992,** le matin, à neuf heures trente, l'après-midi, à seize heures, et le soir, à vingt et une heures trente :

Discussion du projet de loi relatif à l'élimination des déchets ainsi qu'aux installations classées pour la protection de l'environnement (nos 2677, 2745).

**Mercredi 3 juin 1992 :**

Le matin, à neuf heures trente :

Suite de la discussion du projet de loi relatif à l'élimination des déchets ainsi qu'aux installations classées pour la protection de l'environnement (nos 2677, 2745).

Discussion, sur rapport de la commission mixte paritaire, du projet de loi relatif aux caisses de crédit municipal (n° 2691).

L'après-midi, à quinze heures, après les questions au Gouvernement, et le soir, à vingt et une heures trente :

Suite de l'ordre du jour du matin.

Discussion du projet de loi relatif au plan d'épargne en actions (n° 2699).

**Jeudi 4 juin 1992,** l'après-midi, à quinze heures, après les questions posées à M. Michel Delebarre, ministre de la fonction publique et des réformes administratives, et le soir, à vingt et une heures trente :

Éventuellement, suite de l'ordre du jour de la veille :

Discussion du projet de loi relatif aux relations entre les professions de santé et l'assurance maladie (nos 2729, 2746).

**Vendredi 5 juin 1992,** le matin, à neuf heures trente, après les questions orales sans débat, l'après-midi, à quinze heures, et, éventuellement, le soir, à vingt et une heures trente :

Suite de la discussion du projet de loi relatif aux relations entre les professions de santé et l'assurance maladie (n° 2729) ;

Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi relatif à la modernisation des entreprises coopératives (nos 2683, 2731) ;

Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi relatif au code de la propriété intellectuelle (partie législative) (nos 2708, 2730) ;

Discussion des conclusions du rapport (n° 2629) sur la proposition de résolution de MM. Bernard Pons, Charles Millon et Jacques Barrot (n° 2539), tendant à la création d'une commission d'enquête sur la situation depuis dix ans et les perspectives d'avenir de la presse et de l'audiovisuel.

**Mardi 9 juin 1992 :**

Le matin, à neuf heures trente :

Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi modifiant le code forestier et portant diverses dispositions en matière de chasse (nos 2675, 2692) ;

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, relatif à la distribution et à l'application par des prestataires de service, des produits antiparasitaires à usage agricole et des produits assimilés (nos 2681, 2693) ;

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, modifiant le chapitre III du livre V du code de la santé publique relatif à la pharmacie vétérinaire (nos 2707, 2741).

L'après-midi, à seize heures, et le soir, à vingt et une heures trente :

Discussion du projet de loi portant adaptation de la loi n° 88-1088 du 1<sup>er</sup> décembre 1988 relative au revenu minimum d'insertion et relatif à la lutte contre le chômage d'exclusion (n° 2733).

**Mercredi 10 juin 1992,** l'après-midi, à quinze heures, après les questions au Gouvernement, et le soir, à vingt et une heures trente :

Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi constitutionnelle ajoutant à la Constitution un titre : « Des communautés européennes et de l'Union européenne ».

**Jeudi 11 juin 1992,** l'après-midi, à quinze heures, après les questions posées à M. René Teulade, ministre des affaires sociales et de l'intégration, et le soir, à vingt et une heures trente :

Suite de la discussion du projet de loi portant adaptation de la loi n° 88-1088 du 1<sup>er</sup> décembre 1988 relative au revenu minimum d'insertion et relatif à la lutte contre le chômage d'exclusion (n° 2733).

**Vendredi 12 juin 1992 :**

Le matin, à *neuf heures trente*, après les questions orales sans débat :

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, portant extension aux territoires d'outre-mer et à la collectivité territoriale de Mayotte de diverses dispositions intervenues en matière électorale (n° 2664) ;

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, relatif aux circonscriptions électorales pour l'élection des membres du Conseil supérieur des Français de l'étranger (n° 2702).

L'après-midi, à *quinze heures* :

Eventuellement, suite de l'ordre du jour du matin ;

Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi portant adaptation au Marché unique européen de la législation applicable en matière d'assurance et de crédit (n° 2734).

## NOMINATIONS DE RAPPORTEURS

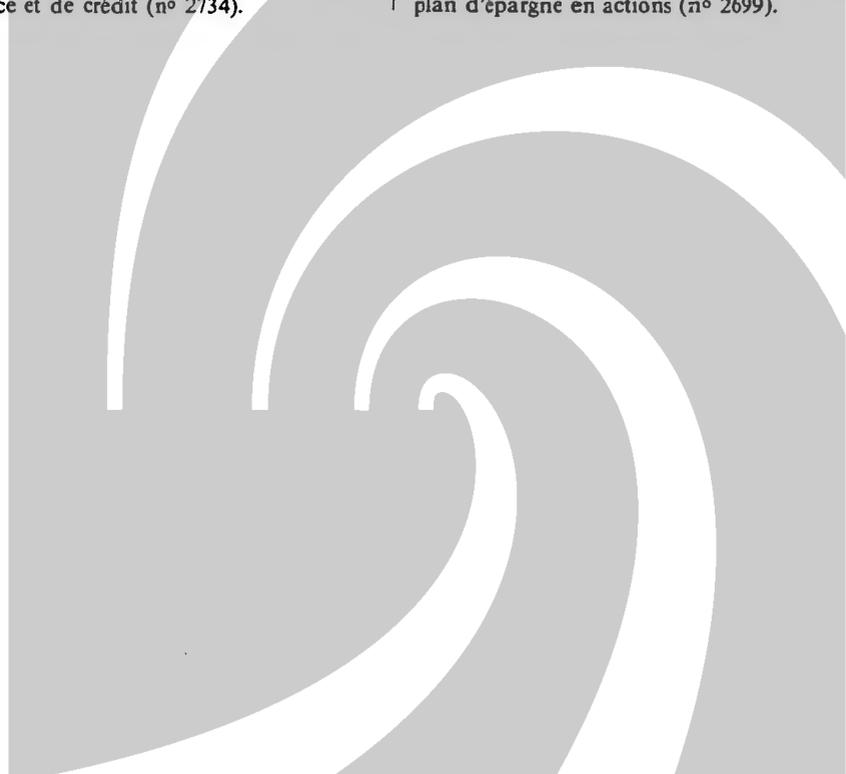
### AFFAIRES CULTURELLES, FAMILIALES ET SOCIALES

Mme Janine Ecochard, rapporteur sur le projet de loi, adopté par le Sénat, relatif à l'abus d'autorité en matière sexuelle dans les relations de travail et modifiant le code du travail et le code de procédure pénale (n° 2738).

### FINANCES, ÉCONOMIE GÉNÉRALE ET PLAN

M. Maurice Pourchon, rapporteur pour avis sur le projet de loi relatif à l'octroi de mer (n° 2663) ;

M. Alain Richard, rapporteur sur le projet de loi relatif au plan d'épargne en actions (n° 2699).



# LuraTech

[www.luratech.com](http://www.luratech.com)



*LuraTech*

***[www.luratech.com](http://www.luratech.com)***

## ABONNEMENTS

EDITIONS		FRANCE et outre-mer	ETRANGER	
Codes	Titres	Francs	Francs	
<b>DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :</b>				<b>Les DEBATS de L'ASSEMBLEE NATIONALE</b> font l'objet de deux éditions distinctes : - 03 : compte rendu intégral des séances ; - 33 : questions écrites et réponses des ministres.  <b>Les DEBATS du SENAT</b> font l'objet de deux éditions distinctes : - 05 : compte rendu intégral des séances ; - 35 : questions écrites et réponses des ministres.  <b>Les DOCUMENTS de L'ASSEMBLEE NATIONALE</b> font l'objet de deux éditions distinctes : - 07 : projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions ; - 27 : projets de lois de finances.  <b>Les DOCUMENTS DU SENAT</b> comprennent les projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions.
03	Compte rendu..... 1 an	108	852	
33	Questions ..... 1 an	108	554	
83	Table compte rendu.....	52	88	
93	Table questions.....	52	95	
<b>DEBATS DU SENAT :</b>				
05	Compte rendu..... 1 an	99	535	
35	Questions ..... 1 an	99	349	
85	Table compte rendu.....	52	81	
95	Table questions.....	32	52	
<b>DOCUMENTS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :</b>				
07	Série ordinaire..... 1 an	670	1 572	<b>DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION</b> 26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15 Téléphone STANDARD : (1) 40-58-75-00 ABONNEMENTS : (1) 40-58-77-77 TELEX : 201175 F DIRJO-PARIS
27	Série budgétaire..... 1 an	203	304	
<b>DOCUMENTS DU SENAT :</b>				
09	Un an.....	670	1 538	
En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.				
Tout paiement à la commande facilitera son exécution				
Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.				

**www.luratech.com**

Prix du numéro : 3 F

(Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)



*LuraTech*

***www.luratech.com***